

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

M A I 1723.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXIII.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale &
Catholique, & Approbation de
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine: on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Supplément en 2. Volumes, qui remontent jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois séparés, peuvent s'adresser à lui comme à la source; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Pais: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois séparés, & differens Journaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Républiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, l'Europe savante, Mercuries Historiques, Lettres Historiques, & l'Esprit des Cours.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Mai 1723.

ARTICLE I.

*Contenant la suite de ce qui s'est passé au Lit
de Justice, tenu pour la Majorité du Roi
de France.*

I. **A** Prés que Mr. le Gardé des Sceaux eut
achevé son Discours, (*Voyez le dernier* *Suite de ce*
Journal à l'Article de France, dont ceci qui s'est passé
est la suite,) le premier Président, & *a la tenue du*
tous Messieurs les Présidens & Conseillers décou- *Lit de Justice,*
verts, ont mis le genou en terre; Mr. le Gardé
des Sceaux leur a dit, *le Roi ordonne que vous vous*
leviez, ce qu'ayant fait, Mr. le premier Président
débout & découvert, a dit.

SIRE,

L *A joye qui succede à l'inquiétude que nous a*
causé l'indisposition de Votre Majesté, est si *Discours du*
grande, que nous ne trouvons point d'expressions *premier Prési-*
qui répondent aux sentimens de nos cœurs. *dent au Roi.*

Les marques éclatantes que les peuples ont donné
de leur amour pour Vôtre Majesté, peuvent seules lui

faire connoître l'effet que fait en eux le moment de votre Majorité, & le rétablissement de votre santé.

Nous pouvons lui dire qu'Elle tient en sa main tous les cœurs, & qu'Elle jouit dès ce moment du plus doux fruit & du trésor le plus précieux que puisse procurer le Règne le plus long.

Si nous nous sentons engagés plus étroitement que personne à ne vivre que pour Elle, c'est par notre conduite que nous la prions de juger de ce que nous pensons, plutôt que par nos paroles.

Prêts à lui rendre compte dans le dernier détail & de ce que nous avons fait, & de ce que nous n'avons pas fait, s'il nous étoit échappé quelques fautes, nous serions les premiers à les déposer dans le sein paternel de Votre Majesté, & nous sommes bien sûrs qu'il n'y auroit rien que la pureté des intentions, & les circonstances des tems ne fussent capables de lui justifier.

Un Prince Auguste, également distingué par la profondeur de sa pénétration, par la supériorité de ses lumières, par la douceur de ses mœurs, & par une affabilité qui rendroit aimable le plus simple particulier, remet aux mains de Votre Majesté les Reines de l'Etat dans une profonde Paix, qu'il a ménagée par des soins infatigables avec tous les Etats voisins.

La connoissance de l'ancienne Police qui soutient ce grand Royaume depuis tant de siècles contre tous les efforts étrangers, les arrangemens domestiques, & le ménagement des esprits, seront, Sire, les occupations & les héroïques amusemens de votre jeunesse.

Votre Majesté trouvera, si Elle le veut, assez de secours pour la seconder dans cet objet; mais qu'Elle nous permette de lui dire, que cet objet en lui-même dépend de son cœur, & qu'Elle seule peut y cultiver l'humanité, la tendresse pour les autres hommes, la candeur & la bonté, si nécessaire à son bonheur & au nôtre.

Nous

Nous osons lui offrir en nôtre particulier, ce que nous seuls pouvons peut-être lui promettre sans mélange, & sans autre réserve que celle qu'impose le respect, ce qu'on peut promettre de plus utile au Souverain, & de plus onereux au Sujet qui le procure, c'est, Sire, la connoissance de la Vérité.

Nous ne nous sentons agitez d'autre intérêt que de celui de Vôtre Majesté, & de Vôtre Etat : Nous croyons pouvoir nous en vanter à la face de l'Univers ; & si Vôtre Majesté veut y prendre quelque confiance, Elle trouvera que les Sujets les plus courageux, sont toujours les plus essentiellement soumis à leur Roi.

Mais Elle nous permettra de lui dire, qu'ils ne lui sont utiles, qu'autant qu'ils sont écoulez ; & qu'avec les plus pures intentions du monde, il n'y a que la liberté de l'approcher & de se faire entendre, qui les mette en état de n'avoir d'égards & d'attention que pour son service & pour sa Personne.

Ce service est, Sire, l'unique objet de nos vœux, & nous n'avons besoin, pour en remplir librement toute l'étendue, que de l'assurance de ne vous pas déplaire.

Nous nous en acquiterons avec des soins redoublés, & en vous jurant en toute occasion la même fidélité, dont nous avons toujours usé envers les Rois Vos Prédecesseurs, & envers Votre Majesté jusques à ce jour ; nous ferons toujours nôtre bonheur de la gloire d'avoir rempli un si grand engagement ; & nôtre tranquillité sera fondée sur le témoignage que nôtre conscience nous rend, que nous en sommes pleinement pénétrez, & uniquement occupez.

M. le premier Président ayant fini son Discours, M. le Gardé des Sceaux remonté vers le Roi, le genouïl en terre, ayant pris l'ordre du Roi pour

l'Enregistrement de ses Provisions, redescendu, remis en sa place, & couvert, a dit :

Le Roi m'ayant fait l'honneur de me pourvoir de l'Etat & Office de Garde des Sceaux de France, vacant par le décès de Mr. d'Argenson, S. M. ordonne que lecture soit faite par le Greffier de son Parlement des provisions qu'Elle m'en a fait expédier.

Lesdites Lettres de Provisions ayant été remises en même tems és mains du Greffier du Parlement par le Sieur de Montalais, l'un des Secretaires de M. le Garde des Sceaux, il en a fait lecture debout & découvert ; Après quoi M. le Garde des Sceaux a dit aux Gens du Roi qu'ils pouvoient parler.

Les Gens du Roi se sont mis à genoux, & Mr. le Garde des Sceaux leur ayant dit que le Roi ordonnoit qu'ils se levasent, ils se sont levez ; & Me. Guillaume de Lamoignon portant la parole, ils ont conclu à l'Enregistrement desdites Lettres de Provisions.

M. le Garde des Sceaux remonté au Trône, ayant pris l'ordre du Roi le genouil en terre, a été aux opinions, à Mr. le Duc d'Orleans, à Mr. le Duc de Chartres, le Duc de Bourbon, le Comte de Charlois, le Comte de Clermont, le Prince de Conti, Princes du Sang ; à Mr. le Comte de Toulouse, Prince Legitimé ; à Mrs. les Pairs Laïcs, qui étoient du même côté ; à Mrs. les Pairs Ecclesiastiques, Maréchaux de France, Présidens de la Cour, Conseillers d'Etat, Maitres des Requêtes, Présidens des Enquêtes, & des Requêtes, & Conseillers de la Cour ; puis remonté vers le Roi, descendu, remis en sa place, & couvert, a prononcé.

Le Roi séant en son Lit de Justice a ordonné & ordonne que les Provisions de la Charge de Garde des Sceaux de France, dont lecture a été faite, seront enregistrées au Greffe de son Parlement, pour être exécutées selon leur forme & teneur.

Enregistrement des Provisions de la Charge de Garde des Sceaux.

Ensuite il est remonté au Trône du Roi, & a pris l'ordre dudit Seigneur Roi, pour la reception des trois nouveaux Pairs. Remis en sa place & couvert, il a dit:

Le Roi ayant jugé à propos d'honorer le Marquis de Biron, le Marquis de Levy, & le Marquis de la Valliere, de la dignité de Duc & Pair de France, & son Parlement ayant déjà procédé à l'Enregistrement des Lettres que S. M. leur a fait expedier à cet effet, & au jugement de leurs informations, S. M. ordonne qu'ils seront presentement reçus, & prendront place après avoir prêté le serment accoutumé.

Reception de trois nouveaux Pairs.

Puis ayant dit qu'on fit entrer le Marquis de Biron, ledit Marquis ayant quitté son Epée entre les mains du premier Hussier, passé au premier Barreau débout & découvert, il a prononcé.

Le Roi séant en son Lit de Justice a ordonné & ordonne que vous serez reçu en la qualité & dignité de Duc de Biron, Pair de France, en prêtant le serment accoutumé.

Puis après le serment prêté en la maniere ordinaire, il lui a dit qu'il prit place après Mr. le Duc de Nivernois, ce qu'il a fait, après avoir repris son Epée.

Puis ayant fait entrer successivement le Marquis de Levy, & le Marquis de la Valliere, il leur a prononcé

prononcé l'Arrêt de leur reception, & fait prêter le serment comme ci-dessus, & leur a dit de prendre place, sçavoir, au Duc de Levy après le Duc de Biron, & au Duc de la Valliere après le Duc de Levy, ce qu'ils ont fait après avoir repris leurs Epées.

Ensuite Mr. le Garde des Sceaux est remonté au Trône, & le genouil en terre, a pris l'ordre du Roi pour l'enregistrement de l'Edit des Duels, & descendu, assis & couvert, après avoir fait ouvrir les Portes, a dit :

Enregitre- ment de l'Edit contre les Duels. *Le Roi ayant fait serment le jour de son Sacre & Couronnement, de renouveler les Edits & Ordonnances des Rois ses Prédecesseurs pour la prohibition des Duels, a cru ne pouvoir trop-tôt remplir cette obligation, & a jugé qu'une Loi aussi sage & aussi nécessaire, pour la conservation de la Noblesse de son Royaume, étoit aussi la plus digne des ses premiers soins. Pour cet effet, S. M. a fait expédier un Edit, lequel confirmant tous ceux des Rois ses Prédecesseurs, y ajoute quelques dispositions qui lui ont paru nécessaires pour en assurer l'exécution. S. M. ordonne que lecture en soit faite par le Greffier de son Parlement.*

L'Edit ayant été remis au Greffier de Parlement par le Secretaire de Mr. le Garde des Sceaux, il en a fait lecture debout & decouvert, ensuite Mr. le Garde des Sceaux a dit aux Gens du Roi qu'ils pourvoient parler.

Aussi-tôt les Gens du Roi s'étans mis à genoux, Mr. le Garde des Sceaux leur a dit, que le Roi ordonnoit qu'ils se levasent, & s'étant levez, ils ont

ont dit, débout & découverts, Me. Guillaume de Lamoignon portant la parole.

SIRE,

Lorsqu'à l'exemple du feu Roi vôtre Auguste Bisayeul, nous voyons Votre Majesté consacrer les premiers momens de sa Majorité à l'accomplissement du Vœu solennel qu'Elle a fait aux pieds des Autels, de renouveler & de faire observer exactement les Ordonnances de son Royaume sur la deffense des Düels, nous ne pouvons que former des présages heureux pour vos Peuples de la sagesse de votre Gouvernement.

Discours aes
Gens du Roi.

Quel bonheur pour les François de trouver dans le cœur de leur jeune Monarque les sentimens heroïques, qui ont fait leur juste admiration dans le plus grand de leurs Rois; & quelle reconnoissance ne devons-nous pas au Ciel, après nous avoir enlevé tant de Princes, objets de nos plus douces esperances, de nous avoir dédommangés de ces pertes, en nous donnant dans le Successeur de Loüis XIV. un digne Successeur de ses vertus.

Continuez, Sire, à marcher sur des traces si glorieuses; vôtre heureux naturel Vous y invite, l'éducation que Vous avez reçüe pendant vôtre jeune âge, Vous y conduit, & l'experience Vous en fera bientôt connoître les avantages.

Elle Vous apprendra que c'est la justice qui affermit le Trône des Rois, & non point l'éclat extérieur de l'appareil qui l'environne; que la conduite du Souverain est la premiere Loi des Sujets, & que l'exemple du Monarque a sur eux plus de pouvoir que la severité de ses Ordonnances; qu'une égalité d'ame toujours parfaite, toujours guidée par la prudence & par la modération, un courage toujours ferme & iné-

bran-

branlable, mais temperé par la clemence & par la bonté, sont des qualitez necessaires aux Princes, pour leur attirer l'amour des Peuples; & qu'il n'est point d'Autorité plus flatteuse pour un grand Roi, ni plus solidement établie, que celle qui s'étend sur les cœurs: Salomon s'affit sur le Trône de son Pere, il plut à tous, & tout Israël lui obéit.

Que le Ciel ne cesse jamais de répandre ses plus abondantes benedictions sur un Prince qui nous donne de si grandes esperances; que le nombre de ses années surpasse celles de son Predecesseur, & que ses jours soient comptez par les prosperitez, dont ils seront accompagnez!

Votre pieté, Sire, & vôtre attachement à la Religion de Vos Peres, dont Vous nous donnez déjà tant de preuves, nous assurent que nos vœux seront écoulez, & que le Ciel fera descendre sur Vous un esprit de sagesse & d'intelligence superieure, qui éclairant toutes vos actions, Vous apprendra à gouverner vos Peuples en Paix & en Justice, à démêler la verité à travers les nuages de la flatterie & des adulations interessées, & Vous instruira de l'usage que Vous devez faire de vôtre Autorité.

Au deffant de l'experience que l'âge n'aura pû encore vous acquerir, quelles ressources Vôtre Majesté ne trouvera-t-Elle pas dans les lumieres du Prince à qui le dépôt du Gouvernement a été confié depuis la mort du feu Roi, & qui merite si justement que Vôtre Majesté l'honore de sa confiance.

Nous sommes redevables à ses soins & à ses travaux, de la tranquillité du Royaume pendant vôtre Minorité, & nous avons vu de nos jours ce que nos Peres n'avoient point jusques ici connu: une Régence exemte de troubles.

Il ne s'est pas borné à procurer le repos de l'Etat pendant le cours de son administration; il a porté
plus

plus loïn ses vûës ; & voulant par l'Alliance qu'il a préparée à Vôtre Majesté , resserrer des nœuds sacrez que des interêts mal entendus avoient essayé de rompre , il a tellement cimenté la Paix & l'Union dans l'Europe , qu'il n'est pas à craindre que de long-tems aucune dissension puisse y donner atteinte.

Vôtre Parlement , Sire , chargé de rendre la Justice en vôtre nom , renouvellera son ardeur & son zèle pour s'acquitter dignement de cette importante fonction ; nous nous distinguerons toujours par les exemples singuliers que nous donnerons à vos Peuples de l'attachement inviolable qu'ils doivent avoir pour vôtre Sacrée Personne : & nous esperons meriter la bienveillance de Vôtre Majesté , par nôtre soumission , par nôtre fidelité , & par nos services.

Sire , nous requerons qu'il plaise à V. Maj. séant en son Lit de Justice , d'ordonner que sur le repli de l'Edit , dont nous venons d'entendre la lecture , il soit mis qu'il a été lû & publié , Vôtre Majesté séant en son Lit de Justice , & régitré , au Greffe de la Cour , pour être exécuté selon sa forme & teneur ; que copies collationnées en seront envoyées aux Bailliages & Senechaussées du Rossort , pour y être pareillement lû , publié & enregitré ; enjoint à nos Substituts d'y tenir la main , & en certifier la Cour au mois.

Ensuite Mr. le Garde des Sceaux monté au Trône du Roi , après avoir mis le genoüil en terre , a été aux opinions en l'ordre ci-dessus marqué , puis remonté vers le Roi , redescendu , remis en la place , & couvert , a prononcé :

Le Roi séant en son Lit de Justice , a ordonné que son Edit concernant les Duëls , sera enregistré au Greffe de son Parlement , & que sur le reply dudit

dit Edit il sera mis, que lecture en a été faite, & l'enregistrement ordonné, ce requerant son Procureur General, pour être le contenu en iceluy exécuté selon sa forme & teneur, & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Senechaussées du Ressort, pour y être pareillement lû, publié & enregistré; Enjoint aux Substituts de son Procureur General d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour au mois.

Signé, GILBERT.

Après quoi le Roi est sorti du Parlement dans le même ordre qu'il étoit entré, & est retourné au Louvre.

II. Voici la teneur de l'Edit contre les Duëls: c'est une pièce qui mérite de trouver place ici.

Edit contre
s Duëls.

LOUIS, par la grace de Dieu, &c. Les Rois nos Prédecesseurs n'ont rien eu plus à cœur que d'abolir dans ce Royaume le pernicieux usage des Duëls, également contraire aux Loix de la Religion & au bien de leur Etat. Le Roi Henri IV. donna pour cet effet plusieurs Edits & Declarations, dont les dispositions furent non seulement confirmées, mais considerablement étendus par le Roi Louis XIII. son Successeur. Le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Bisayeul y a pourvû encore plus efficacement par les differens Edits & Declarations qu'il a donnez sur cette matiere pendant le cours de son Regne, & notamment par son Edit du mois d'Août 1679., & ses Déclarations du 14. Decembre de la même année, & du 28. Octobre 1711.: Et nous avons crû qu'étant parvenu à notre Majorité, nous devions, en suivant un aussi grand exemple, porter nos premiers soins à confirmer des Loix aussi sages & aussi nécessaires pour la conservation de la Noblesse, qui est le plus ferme appui de nôtre Royaume,

Et que la fureur des Duëls ne pourroit qu'affoiblir inutilement pour l'Etat. C'est dans la vûë d'accomplir un dessein si important, que lors de nôtre Sàcre & Couronnement, Nous avons juré par le grand Dieu vivant, que Nous n'exempterions personne de la rigueur des peines ordonnées contre les Duëls. Et comme l'experience a fait connoître, qu'il n'y a point de Loi si précise ni si simple que l'on ne trouve les moyens d'éluider; pour prévenir désormais les fausses interprétations que l'on s'est déjà efforcé de donner à quelques Articles de l'Edit du mois d'Août 1679. contre les intentions du feu Roi & les nôtres, Nous avons jugé à propos d'y ajoûter quelques nouvelles dispositions qui ont paru nécessaires; en sorte qu'à l'avenir, ceux qui oseroient contrevenir à cette Loi, ne puissent échapper à la juste punition qu'ils auront méritée. A ces Causes, & autres considérations à ce Nous mouvans, de l'avis de nôtre Conseil, & de nôtre certaine science, pleine puissance & Autorité Royale, Nous avons dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui suit.

I. Les Ordonnances des Rois nos Prédecesseurs, & notamment l'Edit du feu du Roi du mois d'Août 1679., & ses Déclarations des 14. Decembre de la même année, & 28. Octobre 1711., sur le fait des Duëls, seront exécutez en tous leurs points, selon leur forme & teneur.

II. Voulons conformément à l'Article XVIII. dudit Edit du mois d'Août 1679., que tous Gentils-hommes, Gens de Guerre, & autres nos Sujets ayans aroit de porter des Armes, de quelque qualité & condition qu'ils soient, entre lesquels il y aura en querelle & démêlé, pour quelque sujet que ce soit, dont l'un ou l'autre puisse se croire offensé, soient tenus respectivement d'en donner avis à nos Con-

sins

ſins les Maréchaux de France, ou autres Juges du point d'honneur, pour y être par eux pourvû ſuivant l'exigence des cas.

III. *Si ceux qui auront eu querelle ou démêlé, dont ils n'auront point donné avis à nos Couſins les Maréchaux de France, ou autres Juges du point d'honneur, ſe rencontrent & en viennent à un combat, voulons que ſur la preuve de ladite querelle, ils ſoient également punis de mort, comme coupables du crime de Dûel.*

IV. *Et au cas qu'ils euſſent donné avis de leur querelle à noſdits Couſins les Maréchaux de France, ou autres Juges du point d'honneur, s'il y a preuve d'aggreſſion de part ou d'autre, & qu'il ſoit clairement juſtifié que la rencontre n'a point été préméditée, l'Aggreſſeur ſera ſeul puni de mort, pourvû que celui qui aura été attaqué, ſoit demeuré dans les termes d'une légitime déſenſe.*

V. *Ordonnons que l'Édit au mois de Decembre 1704., portant établifſement de peines contre les Officiers de Robbe, & autres qui uſeront de voyes de fait ou outrages défendus par les Ordonnances; enſemble les Reglemens des 22. Août 1653. & 22. Août 1679., faits de l'ordre exprés du feu Roi, par nos Couſins les Maréchaux de France, pour les ſatisfactions & reparations d'honneur, ſeront pareillement exécutés ſelon leur forme & teneur.*

VI. *Ceux qui ſeront prévenus de Crime de Dûel par notoriété, ne pourront être renvoyés absous qu'après un plus amplement informé d'une année, pendant lequel tems ils tiendront priſon.*

VII. *Enjoignons à tous Officiers de nos Juſtices ordinaires, même à tous Prévôts de noſdits Couſins les Maréchaux de France, ou leurs Lieutenans; à peine d'interdiſtion, d'informer des querelles, outrages, injultes, & voyes de fait dont ils auront*
avis

avis ou connoissance par quelque voye que ce soit, & d'envoyer leurs Procès verbaux & informations à nosdits Cousins les Maréchaux de France, pour être par eux procedé contre les Coupables suivant la rigueur de notredit Edit, & conformément ausdits Reglemens.

VIII. Et attendu que les peines portées par lesdits Reglemens, n'ont pas été jusqu'à present suffisantes, pour arrêter le cours de semblables desordres, enjoignons à nosdits Cousins les Maréchaux de France, & autres Juges du point d'honneur, de prononcer, suivant l'exigence des cas, telles peines qu'ils aviseront, au delà de celles portées par lesdits Reglemens ; & voulons que celui qui en aura frappé un autre, dans quelques cas ou circonstances que ce soit, soit puni par dégradation des Armes & de Noblesse personnelle, & 15. ans de prison, après lequel tems, il n'en pourra sortir qu'en vertu de nos ordres expediez, sur l'avis de nosdits Cousins les Maréchaux de France.

IX. Et afin que nos Sujets soient encore plus assurez de nos intentions, sur l'exécution des dispositions contenues au present Edit, & en ceux des Rois nos Prédecesseurs, Nous jurons & promettons en foi & parole de Roi, en renouvelant le Serment que nous avons déjà fait lors de notre Sacre & Couronnement, de n'exempter à l'avenir aucune personne, pour quelque cause & consideration que ce puisse être, de la rigueur du present Edit, & des précédens, & qu'il ne sera par Nous accordé aucune remission, pardon, ni abolition à ceux qui se trouveront prevenus dudit crime de Duel. Défendons très expressément à tous Princes & Seigneurs près de Nous, d'employer aucunes prieres ou sollicitations en faveur des coupables dudit crime, sur peine d'encourir notre indignation. Protestons derechef, que ni

en faveur d'aucun Mariage de Prince ou Princesse de nôtre Sang, ni pour les Naissances des Princes & Enfans de France, qui pourront arriver durant nôtre Regne, ni pour quelque autre considération generale ou particuliere que ce puisse être, Nous ne permettrons scïenment être expédié aucunes Lettres contraires à nôtre presente volonté. Si donnons en Mandement, &c. Donné à Versailles au mois de Fevrier 1723. &c.

III. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la Lettre R.

E N I G M E.

JE suis de ma nature invisible à vos yeux,
 Quoique sous eux je prenne toujours ma naissance;
 Je regne à la Campagne, à la Ville, en tous lieux,
 Et dans le monde entier je fais ma résidence;
 Je suis à l'honête homme un objet odieux,
 On remarque chez moi la fourbe & l'impudence,
 Néanmoins quelquefois je suis officieux,
 Et je peche souvent par trop de complaisance.
 Aux uns je coûte cher, aux autres rien du tout:
 Je sçais aussi pousser la patience à bout;
 Mais par la violence on me fait disparaître.
 Mon Pere est plus ancien que ce vaste Univers,
 Il a bien des enfans qui me font souvent naître:
 Je ne puis dire plus dans ces quatorze Vers.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Mademoiselle de Beaujolois arriva, comme nous le ditmes le mois dernier, le 14. Fevrier à *Buisstrajo*, où elle soupa avec l'Infant Don Carlos son futur Epoux, qui y étoit allé à sa rencontre; & le 16. s'étant rendue à *Foncaral*, elle y trouva le Prince & la Princesse Regnante, le Prince & la Princesse des Asturies, avec l'Infant Don Ferdinand qui l'y attendoient. Là, le Duc d'Osune leur remit la nouvelle Infante, avec les ceremonies accoutumées, & étans tous montez dans le même Carosse, ils revinrent le même soir à *Madrid*. Le 17. la Famille Royale alla à la Chapelle de Nôtre Dame d'*Atocha*, accompagnée des Seigneurs de la Cour, des Gardes du Corps, & des Hallebardiers, & l'on y chanta le *Te Deum* & le *Salut*. Les Ruës par où elle passa, étoient tendues de Tapisseries, & les Balcons couverts de riches Tapis & de Meubles précieux. Au retour elle alla voir les illuminations d'un grand Théâtre à 5. étages, qui y avoit été dressé sur la Place; on tira le soir plusieurs feux d'artifice devant le Palais, & toute la Ville fut illuminée. Le 19. & le 20. il y eut Chapelle publique au Palais, & ces jours-là la Princesse Infante reçut les complimens de toute la Cour, sur son heureuse arrivée. On lui fera ici les mêmes honneurs & le même traitement que l'on fait en France à l'Infante-Reine.

Arrivée de Mademoiselle de Beaujolois à Madrid.

II. Le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de,
Y France

Promotion de deux nouveaux Grands d'Espagne. France, a été fait Grand d'Espagne, & le 28. il se couvrit pour la premiere en cette qualité devant le Prince Regnant: ce fut le Duc d'Arco qui lui servit de Parain dans cette Ceremonie, après laquelle ce Seigneur traita splendidement à diner tous les autres Grands qui s'y étoient trouvez. Le Comte de Baviere, Fils légitimé de l'Electeur de ce nom, qui est arrivé depuis peu en cette Cour, a aussi été élevé à la même Dignité, & installé avec les formalitez usitées, étant conduit par le Duc de Bournonville. Dom Estevan Marquis de Mari, vient d'être nommé Commandant & Vice-Amiral de l'Escadre que l'on destine pour aller croiser au Printems prochain sur les Corsaires de Barbarie, & il lui a été ordonné de se rendre incessamment à Cadix, pour en presser l'équipement. L'Inquisition de Tolède a dû s'assembler, pour faire le Procès à diverses personnes accusées de Judaïsme: plusieurs Seigneurs, qui se font honneur d'être Officiers très-Subalternes de ce Tribunal, s'y sont rendus pour y assister.

III. Le 8. Mars le Prince & la Princesse Regnante allerent à *Balsain*, voir les nouveaux embellissemens que l'on fait à cette Maison Royale. Ils revinrent le 11. à *Madrid*, & le 12. ils allerent au *Buen-Retiro*, où le Prince & la Princesse des *Asturies* avec les Infants s'étoient rendus quelques jours auparavant, & où la Cour fait état de passer une partie du Printems. Le 15. elle y celebra l'Anniversaire de la Naissance de l'Infant Dom Philippe, qui entra dans sa troisième année: tous les Grands & les Ministres complimenterent ce jour-là le Prince Regnant, & furent admis à l'honneur de lui baiser la main. On parle d'un Traité d'Alliance qui est sur le point d'être conclu, avec une Puissance que l'on ne nomme pas, & qui sera très-

des Princes &c. Mai 1723. 337

très-avantageux à l'Espagne. On reçoit journellement des Exprés de *Cambrai*, & de la Cour de *France*, & le Colonel Stanhope, Ambassadeur du Roi de la *Grande Bretagne* continuë toujours ses conférences avec les Ministres. Le secours destiné pour l'Isle de *Malshe* s'embarquera, dit-on, à *Barcelonne* vers le 15. Avril au plus-tard. On prépare aussi dans les Ports d'*Andalousie* plusieurs Bâtimens, pour transporter des Troupes à *Genoa*, afin de pouvoir déloger, s'il est possible, les Mores de devant cette Place.

IV. *Cadix*. La cargaison de la Flotte revenue des *Indes Occidentales*, & qui entra heureusement le 10. Fevrier dernier dans le Port de cette Ville, (*Voyez le dernier Journal*) consiste dans les effets suivans.

8. millions 104. mille 433. Piaftres 5. & trois quarts Reales, en plata double ou argent double.	Liste des Effets apportez à Cadix par la Flotte revenue des Indes.
2. millions 737. mille 788. Piaftres une Reale & un quart, en doublons.	
556. mille 711. Piaftres 2. Reales & demi, en lingots d'argent.	
704. mille 260. Piaftres 4. Reales & demi, en lingots d'or.	
202. mille 860. Piaftres une Reale & demi, en plata la brado, ou Vaisselle d'argent ouvrée.	
14. mille 495. Piaftres 4. Reales & un quart, en morallons & joyaux.	
Total en or & en argent, 12. millions 819. mille 549. Piaftres ou Pieces de huit & trois quarts.	

Marchandises.

954. Cerons de *Cochenille*. 45. dito *Champêtre*. 708. Caisses d'*Indigo*. 2859. Cerons de *Cacao*. 499. Tierces de *Galap*. 38. Tierces de *Salse Parvaille*. 37. Caisses de *Banille*. 3. Tierces de *Contra yerba*. 3334. Tierces de *Tabac de Havanne* en Rames. 1100. Cerons de *Cascarille*. 14. Caisses de *Presens*. 156. Caisses d'autres presens. 2.

Y 2

Caisses

Caiffes de *Chocolate* de *Guyaca*. 5. Caiffes de *Carray*. 25. Caiffes de *Gomme Copas*. 4937. Sacs de Tabac en poudre. 17. Caiffes de *Beaume*. 958. Caiffes de *Sucre*. 14. Sacs de Laine de *Vigogne*. 2782. Quintaux de Bois de *Brezil*. 354. Pieces de Bois de *Guayacan*. 17661. Cuirs preparez. 2. Sacs de *Cotton*. Une Caiffe d'*Ambre*. 1082. Plaques de Cuivre.

L'Amirant qui a été obligé de relâcher à *Porto Vedro* en *Galice*, n'étant pas en état de se rendre ici, y a été déchargé, & s'y fait radouber. On attend de jour en jour les 3. autres Bâtimens que la tempeête avoit écarté du gros de la Flotte.

V. La Cour a réglé l'*Indult* à cinq pour cent pour l'argent, deux pour cent pour l'or, & les Marchandises payeront le droit d'Entrée à l'ordinaire. Le Conseil de Commerce en ayant reçu avis par un Exprés dépêché de *Madrid*, a fait décharger les effets de la Flotte, pour être distribués aux Interessez, qui pour marquer leur reconnoissance, ont resolu d'accorder au Prince Regnant un don gratuit de 30. mille pistoles, & d'employer dix mille pieces de huit à la reparation de l'Eglise Cathedral de *Cadix*. Pour cet effet on va faire une repartition d'un quart pour cent sur tout l'or, l'argent, & les Marchandises qui ont été apotées de l'*Amerique*. Le tresor pour le compte de la Cour a été remis entre les mains des Commissaires envoyez pour le recevoir, & enfermé dans les Magazins Royaux; & les Effets de l'Amirante débarquez à *Porto Vedro*, vont être conduits ici en payant l'*Indult*. La Flotille pour *Vera Cruz*, partira, dit on, sans faute à la fin du mois de Mai prochain.

VI. *Gibraltar*. Le Commerce a été rétabli ici, non seulement avec l'*Affrique*, mais encore avec

la Provence, le Languedoc, & le Roussillon. Quelques Barques sont même déjà allées à Salé, & en sont revenuës richement chargées. Deux Corsaires d'Alger ont pris près du Cap Marin 1. Bâtiment Hollandois, qui avoit chargé à Barcelonne pour Amsterdam. L'équipage a eu le bonheur de se sauver à terre, mais le Capitaine Graef, qui le commandoit, & son Pilote, ont été faits Esclaves. Les défenses qui avoient été faites dans tous les Ports d'Espagne, de trafiquer avec la France, pendant que la maladie contagieuse y a regné, ont aussi été levées.

VII. *Ceuta*. Depuis la sortie que la Garnison fit la nuit du 12. Janvier, les Môres avoient entièrement rétabli leurs Paralleles; & les Ouvrages qui avoient été ruinez: ils en avoient même élevé de nouveaux, & leurs Retranchemens étoient poussés beaucoup plus loin qu'ils n'étoient auparavant. Un travail si opiniâtre auroit de quoi faire appréhender pour une Place attaquée si vivement, & bloquée depuis si longtems, si la bravoure des Espagnols, joint au feu continuel de la Ville, n'arrêtoit leur impétuosité, & si les frequentes sorties que l'on fait sur eux, ne ruinoient en une heure leurs travaux de plusieurs jours. Le 25. Fevrier sur les 8. heures du soir, Don Francisco Fernandez Ribadeo Lieutenant General des Armées & Gouverneur de *Ceuta*, en fit faire encore une nouvelle avec 3000. hommes de la Garnison, partagez en 4. Détachemens, qui donnerent si à propos, qu'ils les délogerent une seconde fois de leurs Ouvrages avancez, & les poussèrent jusqu'à la seconde Ligne. Plus de 700. toises de leur Ligne parallele furent comblées, & la tête de la Ligne du *Rocher*, rasée avec tous leurs nouveaux Ouvrages avancez, malgré le feu continuel qu'ils firent

*Nouvelle
sortie sur les
Môres.*

de leur Campement, d'où néanmoins ils n'osèrent fortir. Il n'y eut qu'environ 29. hommes tuez du côté des Espagnols dans cette occasion, & 134. bleffez, parmi lesquels il se trouve quelques Officiers. On attend de nouveaux secours d'Espagne, avec lesquels on se flatte de les remettre au même état qu'ils se trouvoient au commencement de ce Siege.

VIII. Portugal. Le Roi a résolu de faire cesser la quarantaine des Vaisseaux qui viennent de la Méditerranée, sur ce qu'il n'y a plus aucun soupçon de contagion, & S. M. a fait remettre au Grand Maître de Malthe, une somme considérable d'argent, à la place de 4. Vaisseaux de Guerre qu'Elle devoit envoyer à son secours contre les Turcs. L'Infante Dona Maria se rétablit de jour en jour de la petite verole, dont elle a été attaquée, & qui n'a pas été dangereuse. La Cour a ordonné de faire toute la dépense nécessaire en faveur des Professeurs de l'Université de Coimbra, chargés d'expliquer les Inscriptions qui se trouvent dans la Tour d'Hercule.

IX. Le 10. Mars, la Flotte que l'on attendoit de Rio de Janeiro, entra dans le Tage, consistant en 15. Bâtimens Marchands, sous l'escorte de 2. Vaisseaux de Guerre, ayant employé 81. jours à faire le trajet, sans aucun accident. Sa cargaison consiste en 73. Arobes de poudre d'or, (chaque Arobe est du poids de 25. livres) & 42000. Cruzades d'or, pour le compte du Roi. 171. Arobes de poudre d'or, 117000. Cruzades d'or, & 25. mille Pièces de huit en argent, pour le compte des Particuliers : avec 2000. dents d'Elephant, 5000. Caisses de Sucre, 29000. peaux de Buenos-Ayres, & 7500. Cuir à semelles. On n'a pas encore publié le départ des Vaisseaux pour la Baye de Tous les Saints, & pour Goa.

Arrivée de
la Flotte de
Rio de Janeiro.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le froid qui a continué de se faire sentir ici pendant le mois de Mars, a empêché le Pape d'assister aux Chapelles publiques que le Sacré College a tenuës à l'ordinaire au *Quirinal*, pendant tous les Dimanches du Carême. S. S. jouit néanmoins à present d'une parfaite santé, que ses Médecins & sa Famille sont très-attentifs à conserver. Le 16. Fevrier l'Abbé Tancin, Ministre de France, eut une longue Audiance du St. Pere, après laquelle il dépêcha un Courier avec des Lettres adressées directement au Roi, & non à la Regence, comme ci-devant, parce que S. M. Très-Chrétienne étoit entrée ce jour-là dans sa Majorité. Le 18. il y eut une Congrégation Consistoriale des Députez, sur l'élection du Comte de Lamberg, pour l'Evêché de *Passau*, laquelle fut aprouvée, & le Pape en fera la proposition au premier Consistoire: on croit que ce Prélat aura la permission de conserver en même-tems son

*Suspension
des Bulles
pour les Bene-
fices dans le
Royaume de
Naples.*

Canonicat de *Saltzbourg*. Mr. Ercole d'Arragona a été pourvû de l'Evêché de *Mileto* en *Calabre*, qui raporte 14. mille Ducats de revenu, & sur lequel S. S. a réservé une pension de 500. écus qu'Elle a donné à Mr. Affliti. L'Empereur, cependant, insiste toujours fortement à ce que les Benefices qui viendront à vaquer dans le Royaume de *Naples*, soient à sa disposition, & donnés aux naturels du País à l'exclusion des Etrangers; sur quoi la Datterie a suspendu l'expédition des Bulles, le Pape souhaitant terminer à l'amiable ce differend

avec

avec la Cour de *Vienne*, & lui donner là dessus une satisfaction convenable, en se relâchant de la nomination d'une partie desdits Benefices, qui, sans doute, ne seront pas les meilleurs. On ne paroît pas content ici de l'investiture que S. M. I. a accordée en faveur de l'Infant d'*Espagne* Don Carlos, pour les Duchez de *Parme* & de *Plaisance*. On dit que S. S. va faire publier une Protestation contre cet Acte, prétendant que ces Duchez sont Fiefs relevans du St. Siege.

II. Sur ce que le Cardinal Tanara reçut le 17. un Exprés de *Veletri*, dont son Eminence est Evêque, qui raporta qu'une troupe de 60. Bandits bien armez avoient parus aux environs de cette Ville, & faisoient des menacés aux Habitans des Lieux circonvoisins, S. S. tint sur le champ une Congregation de la Sacrée Consulte, dans laquelle il fut résolu d'y envoyer la Compagnie des Soldats Corfes, avec tous les Archers de Campagne. Mr. Jean-Baptiste Visconti Milanois, fut en même-tems nommé Commissaire Apostolique dans ce District, avec ordre de s'y rendre incessamment, & plein pouvoir de se servir desdites Troupes, en cas de besoin. Les 4. Ordres Mandians ont présenté un

Memoire présentée au Pape par les 4. Ordres Mandians.

Memoire au Pape, pour lui recommander leurs interêts à la premiere Promotion de Cardinaux, alleguans que depuis long-tems ils n'ont pas été honorez de cette Dignité, & que les autres Ordres s'en prévaloiént, pour les mortifier : on dit que S. S. leur a repondu qu'Elle étoit engagée avec quelques Couronnes pour la premiere Promotion ; mais qu'Elle se souviendroit d'eux dans la suite. Le Prince de Wirtemberg qui est en cette Ville depuis quelque tems, a fait abjuration de la Religion Protestante entre les mains du Cardinal Cinfuegos.

III. On assure que l'Abbé Tancin dans une confession

férence qu'il a eüe avec le Cardinal Spinola Secrétaire d'Etat, a fait entendre à cette Eminence de la part du Roi de France son Maître, que les Armemens des Turcs ne regardoient pas absolument ni l'Isle de *Malthe*, ni l'*Etat Ecclésiastique*, ce qui cause beaucoup de joye au St. Pere. On ne compte néanmoins pas tellement sur ces assurances, qu'on ne prenne ici toutes les précautions imaginables, pour n'être pas surpris, La défense de *Malthe* fait toujours l'attention la plus serieuse de cette Cour; & les Chevaliers qui sont ici, se préparent à passer incessamment dans cette Isle. La Congregation nommée pour examiner les demandes de l'Envoyé de *Raguze*, a aussi resolu d'accorder quelques secours de Troupes & d'argent, pour la sûreté de cette petite Republique. Sur les representations du Cardinal Gualthieri, le Pape a permis la vente des Bijoux de la feu Princesse des Ursins, qui étoient engagez au *Mont de Pieté* pour 30. mille écus, & le surplus a été distribué à ses Créanciers, & employé à acquiter une partie de ses dettes. Sa Sainteté a envoyé à *Madrid* un Bref en faveur de l'Infant Dom Philippe, à qui Elle permet de posséder des Commanderies des Ordres Militaires d'*Espagne*, nonobstant son bas âge: Défendant au contraire aux Chevaliers de la *Toison d'or*, de tenir à l'avenir des Commanderies des autres Ordres.

IV. La nuit du 24. le Cardinal Conti Frere du Pape eut une violente attaque d'apoplexie. Il resta pendant quelques heures sans mouvement, & sans sentiment & la parole ne lui revinrent qu'après avoir été saigné & ventosé. S. S. a été extrêmement allarmée de cet accident; & le Duc & la Duchesse de *Guadagnola* qui étoient à *Neptune*, revinrent ici en Poste, dès qu'ils en eurent reçu avis. On espere néanmoins que cela n'aura aucune suite,

Son Eminence reprenant de jour en jour ses forces & sa premiere fanté. Le Cardinal Paulucci, assisté des Archevêques Servini & Tedeschi, sacra le 27. dans l'Eglise de *St. Ignace*, Mr. Anna Gaeta Evêque de *Ste. Agathe*. Mr. Pizzi Chapelain Secret, a été pourvû du Canoniat de la Basilique de *St. Pierre*, vacant par la mort de l'Abbé Mendozzi, & celui dont il jouïssoit dans l'Eglise de *St. Nicolas in Carcere*, a été conseré à Mr. Crocifero. Le Pape a accordé à la Maison de Sforça Cesarini la disposition des Privileges de Medecine & de Chirurgie, & on croit que la Compagnie des Chevaux-Legers, qui est à *Bologne*, sera donnée au Marquis Urbano Spada, à la recommandation du Cardinal de Rohan & de l'Abbé Tancin. Le Comte de la Cera est parti pour la Cour de *Vienne*, où il va recevoir des mains de l'Empereur le Collier de l'Ordre de la *Toison d'or*.

*Congregation
au sujet de la
Constitution.*

V. Quoique l'affaire de la Constitution *Unigenitus* paroisse ne pas se pousser avec autant de vivacité que par le passé, on n'en prend pas moins de mesures pour l'assoupir. On assure qu'elle sera dans peu décidée en *France* à la satisfaction du Pape, & à l'honneur du St. Siège, & qu'il arrivera bientôt en cette Cour un Ambassadeur, tant par rapport à cette Bulle, que pour d'autres affaires importantes, que le St. Pere a dessein de faire proposer au Congrès de *Cambrai*. Sur la fin du mois de Fevrier il se tint encore une Congregation particuliere à ce sujet, composée des Cardinaux Fabroni, Corradini, Ptolomei, George Spinola, Conti, & Olivieri, à laquelle assisterent Mrs. Maresfchi, Petra, Ansidey, Lambertini, & Riviere, qui roula sur quelques nouvelles démarches que le Cardinal de Noailles a faites, qui ne sont pas du goût du St. Siège : on y prit quelques resolutions qui n'ont point été rendues publiques ; tout ce qui

des Princes &c. Mai 1723. 345

concerne cette affaire étant envelopé dans un profond secret. Le 2. Mars l'Abbé Tancin communiqua au Pape la liste des Benefices vacans en France, & le 4. S. S. envoya à l'Ambassadeur de Venise la nomination qu'il avoit faite de Mr. Morosini pour l'Evêché de *Bresce*, que le Cardinal Barbarigo quitte pour passer à celui de *Padoïse*: de Mr. Zagho Evêque de *Corfon*, pour l'Evêché de *Treviso*: de Mr. Smaicwich Evêque de *Zara* pour celui de *Lecino*: de l'Abbé Candelumer, de la Famille du Pape Grégoire IV., pour l'Evêché de *Zara*, & du Pere Donadoni Provincial des Mineurs Conventuels, pour celui de *Sebenico* en *Dalmatie*. Le St. Pere a donné au Cardinal Conti son Frere, deux Abbayes dans le Diocèse de *Todi*, qui rapoïtent tous les ans mille écus, & s'est reservé sur l'Evêché de *Bresce* quelques pensions qu'il a distribuées, savoir, une de 600. écus à Mr. Cibo, une de 300. écus à Mr. Sonino Colonna, & une de quatre-vingts écus pour l'Avocat Grazziani. S. S. a aussi disposé de divers autres Benefices, entr'autres de l'Abbaye de *St. André del Bosco* dans le Diocèse de *Ceneda*, sur laquelle il a de même retenu pour 1500. écus de pensions, dont Elle a gratifié plusieurs Particuliers.

VI. Le Chevalier de St. George & la Princeſſe son Epouse, sont allez faire un tour à *Civita-Vecchia*, d'où ils revinrent le 9. ayant été splendidement traités par Mr. Celigola Tresorier de la Chambre Apostolique, & Gouverneur de cette Ville. Comme le tems s'est fort radouci, la plus grande partie de la Noblesse est allée à la Campagne, pour profiter de ce commencement de belle saison. On travaille à la construction d'une nouvelle Galere, dont le Commandement a été donné au Chevalier Guarieri, & S. S. a ordonné une levée de 200. hommes de Cavalerie, destinez à garder les Côtes. Le 11. il se tint encore au *Quirinal* une Congrega-

tion d'Etat, pour prendre les mesures convenables, en cas que les Turcs viennent à attaquer quelques Places de la Chrétienté sur la *Mediterranée*. Le 12. il y eut examen d'Evêques, ce qui fait croire qu'il y aura dans peu Consistoire Secret. Le Cardinal Paulucci a fait publier dans toutes les Eglises de *Rome*, un Ordre aux Peres & Meres de faire baptiser de soimais leurs Enfans trois jours après celui de leur naissance. Le Cardinal Belluga fait état de retourner dans peu en *Espagne* par *Paris*, & a reçu dix mille écus de la Cour de *Madrid* pour les frais de son voyage.

Le Pape vient Consistoire secret. Son Discours au Sacré College.

VII. Le 15. le Pape tint Consistoire secret, dans lequel il donna Audience aux Cardinaux, & préconisa plusieurs Evêques, entr'autres Mr. Morosini pour l'Evêché de *Bresce*. S. S. fit ensuite un Discours au Sacré College, dans lequel Elle déduisit amplement tout ce qui s'étoit passé à *Ratisbonne* & à *Cambrai* au sujet de l'investiture des Etats de *Parme* & de *Plaisance* accordé par l'Empereur à l'Infant d'*Espagne* Don Carlos, au préjudice des Droits prétendus par le St. Siege. Elle exposa, que d'abord qu'Elle en avoit reçu avis, Elle avoit écrit des Brefs à toutes les Puissances intéressées, & particulièrement aux Princes d'Allemagne, pour leur faire connoître leur tort, & pour les persuader de révoquer tous les Ecrits qu'ils avoient fait là-dessus; mais que comme on ne devoit perdre aucun moment de tems, pour réparer le préjudice qui en résulteroit au S. Siege, Elle n'avoit pas attendu que les mêmes Princes répondissent à ses Brefs, & qu'Elle avoit expédié une Commission pour faire une Protestation solennelle à *Cambrai* contre ladite investiture. On fit ensuite entrer dans le Consistoire Mrs. Scaghioni, Secrétaire des Brefs aux Princes, & Mr. Riviera, Secrétaire des Chiffes, qui firent lecture des Copies tirées de ces Brefs & de la Pro-

restation, & le Sacré College approuva unanimement ce que le St. Pere avoit fait à cette occasion, le priant de vouloir bien continuer ses soins pour le soutien des Droits du St. Siege. On doute néanmoins que cette Protestation soit bien reçue à *Cambrai*, & que Mr. Passionei soit admis à ce Congrès en qualité de Nonce, à cause des oppositions que le Roi de la *Grande Bretagne* paroît avoir dessein d'y former, attendu la protection que S. S. accorde ouvertement au Chevalier de St. George.

VIII. On fit le 18. au *Quirinal* un Service solennel pour le feu Pape Clement XI., qui fut renouvelé le 20. dans la Basilique de *St. Pierre*; & ce fut le Cardinal Albani Camerlingue, Neveu de ce Pontife, qui reçut les Cardinaux qui y avoient été invitez. Le 18. S. S. entendit dans la Chapelle la Prédication du Pere Barberin Capucin, & visita l'après-midi quelques Eglises. Mr. Accoramboni a été fait Sous-Dataire, & Mr. Piancastelli, Prélat Domestique, avec un Poste dans la Signature. La Prevôté de l'Eglise de *Passau*, vacante par la Promotion du Comte de Lamberg à l'Evêché de la même Ville, a été conférée par le Pape au Baron de Plettemberg, & son Canoniat au Comte de Trautson. On a arrêté à *Rome* 5. Siciliens, qui levoient des Soldats pour le service de la Couronne d'*Espagne*. Le Cardinal Aquaviva, Ambassadeur de cette Cour, se donne ici de grands mouvemens pour obtenir leur liberté.

IX. *Naples*. Le premier jour de Carême, le Cardinal Viceroi celebra une Messe basse dans la Chapelle Royale, & fit la distribution des Cendres à tous ceux de sa Maison. Le 14. S. Em. tint Chapelle publique, & entendit le Sermon, ce qu'elle a continué pendant tous les Dimanches du

Carême. On a publié ici une Ordonnance, qui défend, fous de très-rigoureufes peines, aux Propriétaires des Maisons, d'en augmenter le loiage, & on arrête dans cette Ville tous les vagabonds & gens fans aveu qui s'y rencontrent, pour être enfermés dans les Arfenaux, & enfuite employez à fervir fur les deux Vailfeaux de Guerre & les Galeres, à la construction defquelles on va travailler inceffamment. Le 15. Mars on mit à la Chaîne 26. Forçats, qui avoient été condannez par le Tribunal de la grande Vicairie. Le Gouvernement du *Château Neuf*, vacant par la mort du Comte d'Atalaya, a été donné par l'Empereur au General Vineda.

X. On mande de *Messine*, que le Marquis d'Almenara, Viceroi de *Sicile*, a vifité toutes les Villes Maritimes de ce Royaume, & a donné des ordres pour en augmenter les Fortifications, & pourvoir les Magazins de toutes les Munitions & Provisions neceffaires. Dom Dominique Almars, & Dom Ignace Perlongo, Regens du Confeil Royal, font artivez à *Naples* venans de *Palerme*, & vont à la Cour de *Vienne*, pour y réfider en qualité de Regens du Suprême Confeil d'*Efpagne*, pour le Royaume de *Sicile*.

XI. *Venife*. Il arrive journellement en cette Ville des Recruës de *Terre-Ferme*, pour être envoyées dans le *Levant*; & le 20. Fevrier, 8. Bâtimens partirent pour *Corfou*, chargez d'une groffe fomme d'argent, de Biscuits, & de Munitions de Guerre & de bouche. On prépare un autre Convoi de 12. Bâtimens, qui fera prêt à partir vers le milieu du mois de Mars, & il y a aétuellement dans le Port 16. Vailfeaux de Ligne & 22. Galeres, qui mettront à la voile vers *Zante*, dès que l'on aura avis que la Flotte Ottomane fera fortie
des

des Dardanelles. On équipe aussi divers autres Bâtimens, pour renforcer l'Armée Navale du Levant, & la Regence a fait distribuer des Commissions pour augmenter les Troupes de quelques nouvelles levées. Il paroît ici un Imprimé contenant les Conditions sous lesquelles la Republique veut faire un emprunt de 400000. Ducats, tant de ses Sujets que des Etrangers: On offre un demi par cent d'interêt par mois jusqu'à l'entier remboursement, qui se fera dans l'espace de 5. ans, sur le pied de 80000. Ducats par an, & on engage pour sûreté le Revenu de la Ferme du Tabac, & d'autres fonds publics.

XII. Mr. Pierre Capello se dispose à partir après Pâques, pour aller à Rome en qualité d'Ambassadeur de la Republique, à la place de Mr. Cornaro, & Mr. Jean Zuccato a été nommé par le Senat, pour aller relever à Milan le Résident Vincenti, qui a achevé son terme. Mr. Marin Antoine Cavalli a été choisi par le Grand Conseil, Provediteur General des Armées Navales; & la Charge vacante de Capitaine des Galeasses, a été donnée à Mr. George Grimani, Capitaine du Golfe. Les 2. Vaisseaux de Guerre, qui doivent conduire à Constantinople le nouveau Baile Gritti, mettront à la voile au commencement d'Avril, avec un nouveau Convoi destiné pour Corfou. Le Carême & la Semaine Sainte se sont passés ici en dévotions, à l'ordinaire.

XIII. Genes. La quarantaine des Vaisseaux est presentement reduite ici à 5. jours, & ceux qui viennent de Sardaigne & de Sicile en sont tout-à-fait exemts; on s'attend que dans peu ceux de Provence, & de Languedoc seront traités de même. Sur ce que le Grand Duc a établi un Impôt sur les Vaisseaux de la Republique qui vont à Livourne, on a

commencé à faire payer ici un droit d'ancre de 20. pieces à un Bâtiment Livournois qui est arrivé dans le Port de cette Ville, & l'on continuera de même jusqu'à ce que S. A. R. ait supprimé l'Impôt en question. Cependant le Senat a rétabli le Commerce avec la *Toscane*, dans l'esperance que ce Prince en fera autant de sa part avec l'Etat de *Genes*. Mr. Grimaldo qui étoit allé à *Parme* pour des affaires d'importance, est de retour, & Mr. Dominique Marie Spinola est revenu de *Milan*, où il avoit été envoyé. Le 3. Mars le General des Français partit de cette Ville, pour se rendre à *Rome* par la *Lombardie*, & passera par la Cour de *Parme*, où il fera quelque séjour. On a senti à *Savonne* quelques secouffes de tremblement de terre, mais qui heureusement n'ont pas été violentes.

XIV. On apprend qu'une Escadre Algerienne a joint la Flotte du Grand Seigneur vers les *Dardanelles*, & qu'on équipe à *Alger* six nouveaux Corsaires, dont trois iront croiser dans la *Mediterranée*, & les trois autres dans l'*Ocean*. L'Envoyé de *Tunis* qui étoit allé à la Cour de la *Grande Bretagne*, est arrivé ici à bord d'un Navire Anglois; & le Vaisseau de guerre Maltois qui est dans ce Port, est sur son départ pour retourner à *Malthe*, avec l'argent que l'on a recueilli des différentes Commanderies de l'Ordre.

XV. *Florence*. Le Grand Duc avoit dessein d'aller faire un tour à *Pise* & à *Livourne*, mais les Senateurs l'en ont dissuadé, à cause des frequens Conseils que l'on est obligé de tenir ici. Cette Cour est en bonne intelligence avec celle de *Turin*, mais depuis quelque-tems on s'aperçoit qu'il y a du refroidissement avec celle de *Parme*. On dit que le Pape travaille à moyenner un accommodement entre l'Empereur & l'*Espagne*, ce qui trouvera

vera de grandes difficultez dans l'exécution. Le 12. Mars le Prince Theodore de Baviere partit pour retourner à *Sienna*, après avoir pris congé de la Cour : Le Marquis Sylva Consul d'*Espagne* à *Livourne* est au contraire arrivé ici. S. A. R. a conféré au Comte Bardi le Gouvernement de *Maremma*.

XVI. On va supprimer les quarantaines à *Livourne*, & rétablir le Commerce avec la *Provence* & le *Languedoc*. On confirme qu'il doit entrer dans peu une Escadre de *Tunis* & de *Tripoli* dans le Golfe *Adriatique*, & les Gardes-Côtes ont été renforcées, pour prévenir & empêcher les descentes en ce Pais. Quelques Bâtimens Hollandois chargez pour *Lisbonne*, ont été enlevez dans ces Mers par des Corsaires de *Barbarie*, sans qu'aucuns des Equipages ayent pû se sauver. Les Imperiaux renforcent tous les jours la Garnison d'*Orbitello*, & font de grands amas de Provisions & de Munitions dans les Royaumes de *Naples* & de *Sicile*.

XVII. *Milan*. Depuis que le tems s'est remis au beau, on recommence à travailler aux nouvelles Fortifications du Château de cette Ville, & le Comte de Colloredo a fait abattre plusieurs Maisons, pour les augmenter du côté de l'Eglise de *St. Sulpice*. On tire de la Citadelle un train d'Artillerie, qui a été envoyé au Fort de *Fuentes*, situé sur la Frontiere de la *Valtelline*, & on a arrêté tout le Fer qui se tiroit des Mines de cet Etat, pour être employé à la Fabrique des Canons, Bombes, Boulets, &c. Comme les Princes Feudataires de l'*Empire* sont en retard de payer leurs contributions, le Comte Charles Borromée Commisnaire General de l'Empereur en ce Pays, fait solliciter le Secretaire des Guerres, afin qu'il envoie dans la *Lunegiane* un Corps de Troupes, pour les exécuter & les contraindre au

payement. Le Magistrat de la Santé a défendu l'entrée des Bestiaux venans du *Trentin*, sur ce que l'on a appris que la mortalité y regnoit parmi le Bétail.

XVIII. *Turin*. Le Roi a été attaqué d'une violente colique, mais il est à présent tout-à-fait hors de danger. La Marquise de Garez, & la Comtesse de Provana ont été nommées Gouvernante & Sous-Gouvernante de l'Enfant que la Princesse de Piémont doit mettre au monde ; & la Marquise de Bents Caours a été faite Dame du Palais de la Reine, à la place de la Marquise de Garez. La Comtesse della Villa remplace aussi la Comtesse de Provana dans le Poste de Dame d'Honneur de la Princesse. Le Chevalier Osorio est parti pour la *Haye*, où il va résider en qualité de Ministre de S. M., & on croit que le Marquis de Nivarolles, General des Galeres, & Grand Veneur, sera pourvû du Gouvernement de *Sardaigne*, à la place du Baron de Saint Remy, qui a demandé sa démission. On a publié une Ordonnance du Roi qui enjoint aux Artisans François, & Genevois refugiez ici, qui font profession de la Religion Protestante, de sortir dans 15. jours de cette Ville, & de se retirer ailleurs.

XIX. La Princesse de Piémont accoucha heureusement le 7. Mars d'un Fils, qui fut baptisé le même jour, & nommé *Victor Amedée Theodore*. Il fut tenu sur les Fonds par le Marquis de la Pierre Grand Chambellan, au nom du Duc de Sulzbach, & par la Princesse de la Cisterna representant Madame Royale. Ce jeune Prince nouveau né est fort vigoureux, & portera le titre de Duc d'*Aoste*. Cette naissance avoit causé à toute la Famille Royale une joye inexprimable, mais elle n'a pas été de durée, & s'est changée en un triste deuil. La nuit du 8. la Princesse nouvellement accouchée se trouva attaquée
d'une

d'une grande oppression de poitrine, accompagnée de fièvre; le 8., le 9., & le 10: elle continua d'être fort mal, & le 12. elle mourut, sans que sa jeunesse, les remèdes, & l'art des Medecins ayent pû l'en garantir. Le Prince son Epoux est inconsolable de cette perte, & s'est retiré à la *Venerie* avec la Reine sa Mere, & le Roi est resté ici avec Madame Royale. Cette Princesse est toujours fort infirme, & il n'y a aucune apparence qu'elle se rétablisse. On a fait annoncer dans toutes les Cours de l'*Europe*, la naissance du Prince qui se porte bien, & la mort de la Princesse sa Mere.

XX. *Suisse. Lucerne.* Le differend qui étoit entre Mr. *Passioni*, & le Magistrat de *Lucerne*, a été accommodé, dit-on, par l'entremise de l'Abbé de *St. Gal*, & ce Nonce est revenu en cette Ville, après avoir levé l'Interdit qu'il avoit mis sur les Eglises. Il paroît depuis peu des copies d'une seconde Lettre écrite par le Roi de la *Grande Bretagne* au Canton de *Zurich*, & adressée à tous les autres Cantons Protestans, au sujet du Formulaire *Consensus*, qui jusqu'à présent a été un des principaux obstacles à la réünion des Lutheriens & des Reformez. On est impatient d'apprendre la résolution que prendront lesdits Cantons, en l'attendant, voici la traduction de cette Lettre.

GEORGE, par la grace de Dieu Roi d'Angleterre, &c. Aux Illustres & Magnifiques Seigneurs, les Bourgmaitres, Avoyers, Landmans, & Senateurs des Cantons Evangeliques de Suisse, *Zurich*, *Berne*, *Glaris*, *Bâle*, *Schaffouse*, *Appensell*, *St. Gall*, *Mulhause*, & *Brenne*, nos très-chers Amis, SALUT.

Lettre du
Roi d'Angle-
terre aux
Cantons Pro-
testans.

Illustres & Magnifiques Seigneurs, nos très-chers
Amis.

Quoique les favorables dispositions que vous avez témoignées par votre Lettre du 29. Septembre dernier, pour le dessein de réunir tous les Reformez, nous ayent été très-agreables dans la persuasion où nous sommes, que cette union est non seulement utile, mais même absolument nécessaire, pour leur commune conservation; nous n'avons pu cependant qu'être affligés, de vous trouver si fort attachés à ce Formulaire, qu'on appelle Formulaire Conscensus, qui cause un si grand achopement à la plus grande partie des Protestans, & qui a été même aboli par cette raison-là, par quelques Cantons d'entre vous. Nous avons appris avec une sensible douleur, combien ce Formulaire a causé de troubles chez vos peuples, ces dernières années; sur tout dans le Canton de Berne; & quoique la moderation que vous avez fait paroître, selon votre prudence ordinaire, à l'égard de plusieurs très-sçavans Pasteurs & Professeurs, dans la maniere dont vous avez exigé leur signature, ait en quelque façon soulagé leurs consciences, & que vous les ayez conservé dans leurs Emplois & dans leurs Eglises, bien qu'ils ne soient pas dans les sentimens de ce Formulaire; nous avons appris néanmoins qu'ils n'ont pas lieu encore d'être parfaitement satisfaits, & que leurs consciences souffrent quelque contrainte, de laquelle ils souhaitent d'être dégagés; & ils ne désespèrent pas en considérant votre équité à l'égard de vos Sujets, de le pouvoir enfin obtenir. C'est cette liberté qui vous seroit si utile, & qui nous seroit si agreable, que nous ne pouvons nous empêcher de vous recommander par cette seconde Lettre; plusieurs d'entre
vous

vous en ont déjà donné l'exemple, en n'exigeant plus la signature de ce Formulaire ; & nous souhaiterions que tous les autres ne l'exigeassent pas de leurs Sujets. Les Articles que ce Formulaire décide, sont très-obscurés en eux-mêmes, & ne sont nullement nécessaires au salut comme de très-sçavans hommes, que nous avons consultez là dessus, l'assurent unanimement. Vous reconnoissés vous-mêmes qu'il y a parmi vous de la diversité dans la manière de soutenir ce Formulaire, & que cette diversité ne diminue point la charité fraternelle qui regne entre vous. Vous conviènez aussi par un effet de vôtre piété & de vôtre prudence, qu'il ne seroit pas à propos que ce Formulaire apportât aucun obstacle au grand & important dessein de l'union des Eglises, auquel on travaille aujourd'hui en Allemagne. Cela étant, il ne vous reste qu'un pas à faire, afin de remplir nos souhaits, & vous pouvez juger vous-mêmes combien peu de chose nous vous demandons ; c'est que vous vouliez bien avoir cet égard pour la paix générale des Eglises, & pour nôtre intercession, de ne plus exiger la signature de ce Formulaire, & de ne pas permettre que l'on fasse des affaires à personne sur ce sujet. En formant cette résolution, vous ferez une chose, qui nous sera très-agréable, qui vous fera beaucoup d'honneur, qui sera très-utile à vos Sujets, qui est infiniment souhaitée par tous ceux qui s'intéressent pour la Religion des Protestans, & qui n'apportera de préjudice à qui que ce soit. C'est ce que nous espérons, & que nous croyons avoir lieu d'espérer de vôtre amitié pour nous, de vôtre piété & de vôtre prudence ; & nous aussi de nôtre côté, en suivant les mouvemens de nôtre zèle pour le bien général des Eglises Evangeliques, nous ne négligerons rien pour faire cesser entre elles tous les sujets de division, est pour les unir

ensemble par les liens les plus étroits de la paix & de la concorde. Dieu veuille répandre ses bénédictions sur nos efforts & sur vos desseins, défendre la Religion Reformée contre toutes les machinations de ses ennemis, & la rendre tous les jours plus étendue & plus florissante, pour sa gloire & pour nôtre consolation. Au reste, nous vous recommandons de tout nôtre cœur, vous & tout ce qui vous appartient, à la Protection Divine. Donnée dans nôtre Palais de St. James le 10. Fevrier de l'an 1723. & de nôtre Règne le neuvième.

Signé, Votre bon Ami,

GEORGE, ROI.

Et plus bas, CARTERET.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **L**E Roi fait tous les matins divers exercices à Versailles, & prend régulièrement les après midi le divertissement de la promenade ou de la chasse. Il assiste à tous les Conseils, & signe les Ordonnances qui sont expédiées depuis la Majorité. Mr. le Duc d'Orleans signe aussi les Listes des répartitions. Le 4. Mars, S. M. accompagnée de ce Prince & du Duc de Chartres, alla rendre visite au Duc & à la Duchesse du Maine, ce qui fait esperer que dans peu ils seront rétablis dans leurs Dignitez & Prérrogatives : & depuis ce tems-là plusieurs Seigneurs de la Cour, qui n'avoient pas paru auparavant dans leurs interêts, s'empresrent à prendre part à leur bonne fortune ;

tant

tant la faveur a d'influence sur le cœur & sur les démarches des Courtisans. Le 9. le Roi reçut un Exprès de la Cour de *Madrid*, avec une Lettre de félicitation du Prince Regnant sur sa Majorité, & sur la prise de possession du Gouvernement de ses Etats: Mr. Mallei, Nonce du Pape, & Don Patricio Lawles, Ambassadeur d'*Espagne* eurent le même jour Audience de S. M. pour le même sujet, de même que Mr. Rangoni, Envoyé extraordinaire de *Modene*. Ce Ministre se rendit ensuite chez Mr. le Duc d'Orleans, auquel il fit des complimens de condoléance sur la mort de Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans sa Mere. On a reglé les Entrées chez le Roi, qui ont été distribuées en trois différentes Classes; celles de la premiere, appellées *les Entrés familiares*, sont pour Mr. le Duc d'Orleans, les Ducs de Chartres & de Bourbon, le Comte de Charolois, le Prince de Conti, le Comte de Toulouse, l'ancien Evêque de *Frejus*, la Duchesse de Ventadour, le Duc de Charost, & les deux Chirurgiens Marechal, & la Peronie. Celles de la seconde Classe sont les *premieres Entrées*, pour les Grands Officiers de la Couronne, les Ducs de Lauzun & de Charost, & les Maréchaux de Villars & de Berwick. Celles de la troisième, sont pour quelques Officiers Domestiques, les Ducs de Villeroy, d'Antin & de Retz, les Marquis d'Ancenis, d'Alincourt, de Sommeri Pere & Fils, l'Abbé de Vaubrun, & le Comte de Belisle. Le Comte de Morville est revenu de *Cambrai*, & le Chevalier Oforio est passé par ici allant à la *Haye*, en qualité de Ministre du Roi de *Sardaigne*.

II. Il paroît une nouvelle Déclaration du Roi, portant défense aux Sujets nouveaux réunis ou soupçonnez de professer encore la Religion Protestante.

testante, de vendre leurs biens fonds, sans une permission expresse de la Cour. Les Commissaires qui ont dirigé les affaires de la Marine, sous l'inspection du Comte de Toulouse, pendant la Minorité du Roi, s'assemblerent le 7. à *Verfailles* pour la dernière fois. On va établir pour ce détail un autre Conseil, auquel on donnera une nouvelle forme beaucoup plus avantageuse que par le passé, & l'on a déjà dépêché des ordres aux Gouverneurs & Intendans des Villes Maritimes, d'envoyer incessamment au Comte de Toulouse, Grand Amiral de *France*, des listes de tous les Vaisseaux de Guerre, Fregates, Galeres, Galiotes à Bombes, & Brulots, qui sont dans ces Ports, & de l'état auquel ils se trouvent. On croit cependant que ce Prince ne présidera pas à ce nouveau Conseil, parce qu'il refuse de travailler sous le Cardinal du Bois, qui va être déclaré Lieutenant General du Commerce & de la Navigation. L'ancien Evêque de Frejus s'est excusé d'accepter la feuille des Benefices, mais on assure que le Roi l'a nommé au Cardinalat, & qu'immédiatement après sa Promotion, il sera envoyé Ambassadeur à la Cour de *Rome*, pour y ménager les affaires de *France*. Le Cardinal de Rohan ne va pas à *Saverne*, le Roi voulant qu'il assiste au Conseil de Conscience, avec les Cardinaux de Gelvres & du Bois. L'Abbé de Preaumônier ordinaire de Mr. le Duc d'Orléans, a été nommé à l'Abbaye de St. Jean de *Chartres*, & l'Abbé de Goze lui succede dans sa Charge d'Aumônier. Le Roi a fait une nombreuse Promotion d'Officiers Generaux de ses Armées, & S. M. ne nommera pas aux Benefices vacans avant l'Assemblée generale du Clergé du Royaume, qui doit se faire au mois de Mai. Le Détachement de la Maison du Roi, qui a conduit Mademoiselle de

Beau-

Beaujolois sur la Frontiere d'Espagne, revint ici le 14.

III. On avoit retenu ici pendant quelques jours l'Exprés que les Plenipotentiaires Espagnols, qui sont à *Cambrai*, envoient à *Madrid*, chargé d'une copie de l'Acte d'investiture de l'Empereur, en faveur de l'Infant Don Carlos, pour les Fiefs de *Toscane*, de *Parme*, & de *Plaisance*; mais après quelques conférences qui se sont tenuës avec Mr. Lawles, Ambassadeur de cette Couronne, auxquelles le Comte de Morville a assisté, il a été expédié, & a continué sa route. On attend avec la dernière impatience quelle résolution prendra la Cour de *Madrid* sur cette affaire. Ce ne sera pas Mr. Passionei, Nonce en *Suisse*, qui ira à *Cambrai*, faire la Protestation du Pape, contre l'investiture accordée par S. M. I. des Fiefs de *Parme* & de *Plaisance*, dont nous avons parlé ci-dessus à l'Article de *Rome*, M. Massèi, Nonce en cette Cour, a reçu ordre de S. S. de s'y rendre, mais la presence de ce Ministre étant ici nécessaire, il a nommé l'Abbé Rota son Auditeur, pour aller faire ladite Protestation à sa place. Le Duc de Bourbon a cédé le Château d'*Ecoëen* au Comte de Charollois, & sa Maison de *Bœuvres* au Comte de Clermont ses Freres. Le 12. le Roi alla chasser aux environs de *Meudon*, & le 15. S. M. donna Audience au Baron de Spaar, Ambassadeur de *Suede*, qui la complimenta sur son Sacre & sa Majorité.

IV. Le Duc de Chartres a remis à Mr. le Blanc, Secrétaire d'Etat pour les affaires de la Guerre, la Direction particulière de l'Infanterie de *France*, dont ce Prince étoit chargé depuis qu'il a été fait Colonel General. Le Comte d'Evreux en a fait autant pour la Cavalerie, & le Comte de Coigny,

*Changement
dans les dis-
ferens Dé-
partemens.*

gny, pour ce qui regarde les Dragons. Les Officiers de ces trois Corps seront néanmoins tenus à l'avenir de prendre des Lettres d'attache de leurs Colonels Generaux, & à cela près la Charge de Secrétaire d'Etat pour la Guerre sera exercée par Mr. le Blanc sur le même pied qu'elle l'étoit ci-devant sous le Regne du feu Roi Louis XIV. Le Comte de Toulouse se démit aussi le 17. de la Direction particuliere des affaires de la Marine, entre les mains du Comte de Morville, qui vient d'être fait Secrétaire d'Etat de ce Département, & qui l'exercera comme l'a ci-devant exercée Mr. de Ponthartrain : S. A. ne conservant que ses anciens droits d'Amiral. Le Cardinal du Bois, premier Ministre, n'a pas encore accepté la Lieutenance Generale de la Navigation, ni la Surintendance du Commerce, qui ne sont que des titres desquels il se passera aisément, S. Em. ayant indépendamment de cela une inspection generale sur toutes les affaires du Royaume & sur toutes les Départemens : elle signera désormais les Dépêches concernant les affaires des nouveaux réunis ou anciens Reformez de France, de même que la Liste des Benefices. Mr. Dodun Contrôleur General des Finances a été pourvû du Gouvernement de Blois, dont il est allé prendre possession. Les Etats du Languedoc assemblés à Nîmes se sont séparés ; & la Cour a envoyé des ordres très-précis au Duc de Roquelaure & à l'Intendant de cette Province de poursuivre à la rigueur les Religionnaires qui commençoient à se rassembler, sous prétexte que le Roi à son Sacre n'a pas confirmé la revocation de l'Edit de Nantes. Le 24. les Conseils s'ajournerent, à cause de la Semaine Sainte & des Fêtes de Pâques.

V. Le Roi accompagné des Ducs d'Orleans, de Chartres & de Bourbon, assista le 21. dans sa

Cha-

Chapelle à la distribution des *Remeaux*, & à la
Proceſſion. S. M. entendit enſuite la Meſſe chan-
tée en Muſique, & l'après-midi, le Sermon du Pe-
re Dardennes, & les Vêpres. Le lendemain le
Cardinal de Noailles ſe rendit à *Verſailles*, où il
eut Audience de ce jeune Monarque, auquel il
déclara que puifqu'il étoit parvenu à ſon âge de
Majorité, il pouvoit choiſir pour Confeſſeur le Pe-
re Lignieres Jeſuite, ſans que cela néanmoins tirât
à aucune conſéquence, de ſorte que S. M. pour-
ra deſormais ſe confeſſer à *Verſailles* à ce Reli-
gieux, & ne ſera plus obligée d'aller à *St. Cyr*,
qui eſt du Dioceſe de Chartres, & où les Peres
de la Société peuvent prêcher & adminiſtrer li-
brement la Confeſſion. Le 23. Don Patricio Law-
les, Ambaſſadeur d'*Eſpagne* eut Audience du Roi,
auquel il préſenta le Duc de Veraguas; l'après-
midi le Comte de d'Hoym, Envoyé extraordinaire
de *Pologne* & l'Envoyé du Roi de *Sardaigne* y fu-
rent auſſi introduits, avec les ceremonies accou-
tumées; & ce dernier notifia à S. M. la mort de
la Princeſſe de *Piémont*, & la Naifſance d'un jeu-
ne Prince. Le Mercredi 24. le Roi entendit dans
ſa Chapelle les *Tenebres* Chantées en Muſique: le
lendemain le Sermon de l'Abbé Montalet, & S. M.
fit enſuite la ceremonie de laver les pieds à 12.
Pauvres qu'Elle ſervit à table à diner, aſſiſtée des
Princes du Sang qui porterent les plats. Après le
repas Elle ſe rendit dans ſa Chapelle où Elle en-
tendit l'Office, & accompagna le Venerable à la
Proceſſion qui ſ'y fit. Le Samedi 27. le Roi revêtu
du grand Collier de l'Ordre du *St. Eſprit*, alla à
l'Egliſe Paroiſſiale, où il reçut la Communion des
mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier,
& étant retourné au Château, il y toucha grand
nombre de malades des écrouelles. Le jour de *Pâ-*

*Journal de
la Cour pen-
dant la Se-
maine Sainte.*

ques Sa Majesté accompagnée des Princes du Sang, assista à la grande Messe dans sa Chapelle, célébrée pontificalement par l'Evêque de *Frojus*: Elle fit aussi distribuer dans sa Paroisse les Pains benits par l'Abbé de Brancas, l'un de ses Aumôniers; l'après-midi Elle entendit le Sermon du Pere Dardennes, & les Vêpres chantées en Musique. Le lendemain 29. Elle alla avec le Duc de Chartres & le Comte de Clermont se promener à *St. Germain en Laye*. Le Duc de Bourbon est allé passer les Fêtes à *Chantilli*, & le 31. le Duc d'Orleans vint faire un tour à *Paris* avec Madame la Duchesse son Epouse, & le Duc de Chartres son Fils. La plûpart des Seigneurs de la Cour sont aussi allez passer quelque tems sur leurs Terres.

VI. Le Sr. Cheward Heraut de l'Ordre du *St. Esprit*, & un des principaux Seigneurs de la Cour, ont été nommez par le Roi, pour aller porter à *Madrid* le Collier de l'Ordre à l'Infant Dom Carlos. On ne doute pas que dans la premiere Promotion que fera S. M. ; les Ducs de Lagos & de Ste. Croix, le Marquis de Grimaldo Secrétaire d'Etat, Dom Patricio Lawles Ambassadeur d'*Espagne*, & le Marquis de Maulevrier Langeron qui est actuellement à *Madrid*, ne soient aussi faits Chevaliers du même Ordre. Le Cardinal de Noailles a rendu visite à tous les Princes du Sang, au Cardinal du Bois premier Ministre, & même au Pere Lignieres Jesuite Confesseur du Roi. Les Lettres Circulaires pour la convocation du Clergé du Royaume, ont été expédiées, & cette Assemblée se tiendra à *Paris* pendant le mois de Mai, & ce sera l'Archevêque d'*Aix en Provence* qui présidera. On assure que la Cour a pris les mesures nécessaires, pour qu'il n'y soit fait aucune mention de la Constitution *Unigenits*, & qu'on y délibérera seulement sur les pro-

Lettres expédiées pour la convocation de l'Assemblée du Clergé.

propositions qui y seront faites de la part du Roi. L'Abbaye de *Fontaines* a été donnée au Neveu du Pere Daubenton Jesuite Confesseur du Prince Regnant en *Espagne*; & celle de *Vancelles* de l'Ordre de Cîteaux dans le Diocèse de *Cambrai*, à Mr. Gerard Vartelles. Le Comte de Maffei est arrivé ici de *Turin*, de même que le Comte de St. Estevan Plenipotentiaire d'*Espagne* au Congrès de *Cambrai*, pour complimenter le Roi sur la Majorité de la part de leurs Maîtres. Le Duc de Roquelaure est aussi venu faire un tour ici, pour rendre compte au Roi de ce qui s'est passé aux derniers Etats de *Languedoc*, qui se sont tenus à *Nismes*. S. M. a pris le deuil pour la mort de la Princesse de *Piémont*; & le Cardinal du Bois a été indisposé. On dit que cet accident lui a été causé par sa trop grande application aux affaires.

VII. Il est survenu un differend au sujet de la préférence entre les Conseillers d'Etat, & les Lieutenans Generaux nommez pour examiner les Comptes des Tresoriers de l'Extraordinaire des Guerres, ce qui a obligé le Roi de les supprimer, & on a établi à leur place d'autres Commissaires tirez du Corps des Maîtres des Requêtes, qui s'assembleront chez le Marechal de Villars, nommé Président de ce Conseil. Le premier Avril Mr. le Blanc Secrétaire d'Etat pour les affaires de la Guerre, alla à l'Hôtel des *Invalides* voir faire l'épreuve d'une nouvelle machine inventée par l'Academie des Sciences, pour éteindre le feu le plus violent en fort peu de tems, & elle eut tout l'effet qu'on pouvoit en attendre, quoi qu'elle soit de la moitié plus petite que celles de quelques Allemans qui ont ci-devant paru. Le Roi a donné à Mr. Dodun Controleur General des Finances, l'Hôtel de *Beauvilliers*, qui a été confisqué sur Madame de Chau-

mont, & a attaché en sa faveur au Gouvernement de Blois, la Charge de Vice-Bailly de la même Ville. On assure que S. M. ira à Meudon au mois de Mai prochain, & qu'Elle y restera 5. à 6. semaines. Les ordres sont donnez pour meubler les Apartemens de cette Maison; & Mr. le Duc d'Orleans, les Princes du Sang, le Cardinal premier Ministre, & les Grands Officiers y suivront S. M., mais l'Infante-Reine restera à Versailles. Les Livres manuscrits *in folio* de la Bibliothèque du Roi, ont été transportez dans la grande Gallerie de l'Hôtel de la Banque, & le 3. on commença la vente de celle de Mr. Law, de malheureuse memoire pour bien des gens, consistant en près de 40. mille volumes, qu'il avoit achetée de l'Abbé Bignon.

Finances.

VIII. On s'attendoit qu'immédiatement après la Majorité du Roi, les affaires des Finances prendroient une autre face; que partie des Taxes imposées sur les Sujets seroit supprimée, & qu'au moyen de la réduction des Espèces dont on se flatoit, le Commerce seroit rétabli tant au dedans qu'au dehors du Royaume; mais rien de tout cela n'a encore paru: on dit même qu'on ne prendra aucunes résolutions là-dessus, que les dettes de la Couronne ne soient absolument acquittées. Le 15. on signa l'Arrêt du Conseil concernant la moderation des Taxes des riches Actionnaires, & le 17. le nouvel arrangement en faveur de la Compagnie des Indes, fut examiné pour la dernière fois dans le Conseil Royal, & approuvé. Le 24. l'Arrêt rendu à ce sujet fut publié, & porte en substance, *Que cette Compagnie ne sera plus administrée par des Directeurs comme par le passé, mais par un Conseil qui sera nommé le Conseil des Indes, qui prendra connoissance de toutes les affaires de la Compagnie, des differents qui pourront survenir par rapport au Commerce.*

meice, & en jugera en dernier ressort & sans apel; que ce Conseil tiendra ses séances dans deux différens Bureaux de la Maison de la Compagnie, & sera composé du Cardinal du Bois qui en sera le Chef, d'un Président qui sera le Controleur General des Finances, & de 20. Conseillers, sçavoir, pour le grand Bureau, Mrs. Fagon, de Forfia, Conseillers d'Etat, Angran, de Fontanieu, Roizillé, & Moras, Maîtres des Requêtes, du Gué Truin, Chef d'Escadre, le Chevalier de Chamilly autre Officier de Marine, & des Chevaliers de Rochepierre, & de Fayette Capitaines de Fregate. Pour le second Bureau, Mrs. Boüillon, Rodot, Castagnieres, Duché de la Boulaye, Godeheu, Ardencourt, le Cordier, Fromaget, & Deshayes, tirez du nombre des anciens Directeurs. Un Procureur General, qui est Mr. le Febvre, un Secetaire nommé Coligni, & un Greffier, qui est le Sr. Farouard. Par le même Arrêt le Dividend pour l'année 1722. est réglé à cent livres par Action, avec esperance que celui pour l'année 1723. & les suivantes sera accru jusqu'à 150. livres par Action, non compris le profit que la Compagnie a fait, & qui a été ajoutée à son fond. Le 15. Avril prochain on payera les six premiers mois de l'année 1722., & le 15. Juillet, les six mois restans; mais dans la suite ce paiement se fera le premier de chaque année, & le premier Juillet. Il y a un second Arrêt par lequel le Roi accorde à ladite Compagnie, l'Octroi de vendre du Tabac, jusqu'à la concurrence de la somme de deux millions cinq cens mille livres, en déduction des trois millions de rentes du Capital de cent millions, dont S. M. est redevable à la Compagnie. Par un troisiéme Arrêt le Roi cede encore à ladite Compagnie, ses Domaines dans les Indes Occidentales; pour la somme de 500. mille livres, lesquelles deux sommes jointes ensemble, font
les

les trois millions dont on a parlé ci-dessus, & serviront de paiement pour la rente de cent millions dont S. M. est redevable: bien entendu qu'au moyen de cette cession, la Compagnie se chargera de payer les hypotheques sur lesdits Domaines, & d'entretenir les Ports & Garnisons dans ces Pays. On en a publié un quatrième, qui regle la maniere dont on distribuera des nouvelles Actions, qui s'acquerront en Certificats liquidex, & sur quel pied on les délivrera. Autre, qui proroge jusqu'à la fin du mois de Juin prochain, le terme fixé pour porter aux Changeurs les Especes d'or & d'argent.

La nouvelle forme que l'on vient de donner à la Compagnie, toute avantageuse qu'elle paroisse, ne ranime cependant pas la confiance, les anciennes Actions bien loin d'avoir haussé de prix, sont au contraire diminuées de plus de cent livres, & les Certificats de liquidation sont réduits à 19. liv. 15. sols par cent en argent, dans la supposition que ceux qui en ont acquis seront peut-être obligés de fournir un supplément, s'ils veulent prendre des nouvelles Actions; l'Arrêt du Conseil dont il a été fait mention plus haut ne réglant rien à cet égard. Le premier Avril il parut encore un Arrêt du 22. du mois de Mars, qui en fixe le nombre à 56. mille; & ce jour-là on commença à en distribuer, auxquelles on a appliqué une nouvelle marque.

On travaille à la Taxe du Joyeux Avenement du Roi à la Couronne, qui montera, dit-on, à 150. millions, payables en Billets de liquidation; il se presente déjà quantité de gens officieux pour en faire le recouvrement, & qui encherissent à l'envi pour l'obtenir. On compte qu'au moyen de cette nouvelle levée, les Effets Royaux repandus dans le public, seront réduits à 350. millions, que l'on parle de convertir en rentes viagères, pour achever de les éteindre tout-à fait.

IX. *Cambrai*. On mande de cette Ville que l'Abbé Rota qui y est arrivé pour faire la Protestation du Pape contre l'Investiture des Etats de *Par-me* & de *Plaisance*, accordée par l'Empereur, n'a pas trouvé les Ambassadeurs Plenipotentiaires assembles ici, disposés à la recevoir; que là-dessus il s'est adressé au Magistrat de *Cambrai*, & leur a recommandé de vouloir bien la conserver dans leurs Archives, ce qui lui a été accordé avec l'agrément de la Cour, à laquelle on en avoit écrit. Mais que ledit Magistrat a ensuite fait une députation aux Ambassadeurs de l'Empereur, pour leur représenter, qu'ils n'avoient pu se dispenser d'accorder à l'Abbé Rota ce qu'il demandoit, les priant en même-tems de ne pas le prendre en mauvaise part.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. *Vienne*. L'Empereur alla le 27. Fevrier dernier visiter l'Eglise de Nôtre-Dame de *Zetzing*, où il fit ses devotions, & le 2. Mars S. M. I. donna Audience publique aux Ministres Etrangers, & à plusieurs autres personnes de distinction. L'accommodement de l'affaire de *Teklembourg* n'est pas encore fait, *comme nous le dirons le mois de Mars dernier*; il a été seulement proposé par le Roi de *Prusse*; mais on n'a encore pris ici aucune résolution là-dessus. On assure qu'un des principaux Ministres de cette Cour, & un Referendaire du Conseil Privé, doivent se rendre dans peu à *Dresde*, pour y négocier un Traité avec le Roi de *Pologne*; &

Le Comte de Veltz ira à *Munich*, & de là à *Liege*, ménager les interêts de l'Evêque de *Munster*; lors de l'élection d'un Coadjuteur à cet Evêché. Le 4. & le 5. il y eut Conseil d'Etat, où tous les Ministres de l'Empire furent apellez, mais on ignore à quel sujet. Le Comte Nostitz a prêté Serment pour la Charge de Conseiller Aulique du Conseil d'Etat; & le 8. le Comte de Nimptsch Capitaine General de la Principauté de *Glogau*, & Camerier de la Clef d'or, prit séance pour la premiere fois dans le Conseil Privé, en qualité de Conseiller. L'Administration du Comté de *Benthem* a été donnée par l'Empereur au Prince & Evêque de *Munster*; & le Prince Frobenius de *Furtemberg* est allé prendre possession de la Terre de *Veytrach* dans la *Haute Autriche*, dont S. M. I. l'a gratifié. On dit que pour donner plus de lustre au nouvel Archevêque de *Vienne*, l'Empereur a resolu de demander pour lui au Pape un Chapeau de Cardinal.

II. L'Imperatrice Regnante a été indisposée d'une éresipele que l'on a crû être la rougeole, mais cet accident n'a eu aucune suite, & cette Princesse peu de jours après, a été rétablie. S. M. de l'avis de ses Medecins, ne prendra pas cette année les Bains de *Carelsbad*; on lui a conseillé ceux de *Bade*, comme plus salutaires, & elle pourra bien y aller passer quelque tems avant son départ pour *Prague*. Le Cardinal de Saxe-Zeits a encore eu dans peu de tems deux differentes attaques d'apoplexie, ce qui le retient toujours ici, & empêche son retour à *Ratisbonne*. Le Comte de Saleburg Camerier de l'Empereur, & le Baron de Rieffenfels se sont battus ici en duel, & ont été mis aux arrêts par ordre de S. M. Imp.

III. Le 6. le Comte de Harrach Conseiller du Conseil de Guerre, partit pour se rendre à *Cambrai*

brai auprès du Comte de Windisgratz premier Ambassadeur Plenipotentiaire de l'Empereur. Comme il paroît assez difficile de pouvoir concilier sitôt les differens interêts des Puissances qui sont entrées dans la Quadruple Alliance ; ce Seigneur y va, dit-on, proposer de la part de S. M. I. une prolongation de suspension d'armes, pour pouvoir travailler plus à loisir au grand ouvrage de la Paix generale. On dit aussi que le Cardinal Spinola premier Ministre & Secretaire d'Etat du Pape, a fait remettre entre les mains de l'Empereur, du Roi de France, & du Prince Regnant en Espagne, un Projet pour établir une Paix perpetuelle entre les Cours de Vienne & de Madrid ; cet ouvrage seroit digne des soins & de l'attention du St. Pere, & abregeroit bien des negociations incertaines, & qui trainent en longueur. On a dépêché divers Exprés aux Vicerois de Naples & de Sicile, au Gouverneur General du Milanéz & du Mantuan, avec ordre de se tenir sur leurs gardes, à cause de quelque complot que l'on a decouvert se tramer en Italie contre les interêts de l'Auguste Maison d'Autriche. Le Résident de Moscovie sollicite avec empressement cette Cour, de reconnoître le Czar son Maître pour Empereur de Russie ; mais on lui a fait entendre que cela ne pouvoit se faire sans avoir auparavant le consentement de tous les Etats de l'Empire. Le 22. le Baron Zéchi Envoyé du Roi de Pologne, qui est arrivé ici depuis peu de Dresde, eut Audience de S. M. Imp., & le Chevalier François Felix del Guidici natif de la Ville d'Arezzo en Toscane, a été honoré du titre de Marquis dans l'Etat de Milan, & est depuis parti pour Trieste, où il va prendre possession de la Charge d'Administrateur du Commerce de Portugal, dont il a été pourvû ; il a aussi ordre de presser le départ des

Vaiffeaux de la Compagnie Orientale établie à *Vienne*, qui doivent être escortez jusqu'à *Lisbonne* par deux Vaiffeaux de Guerre Imperiaux. Mr. le Conseiller *Ulefeld* est aussi sur son départ pour aller à *Cambrai* porter la dernière resolution de l'Empereur à ses Ambassadeurs Plenipotentiaires.

IV. On imprime actuellement le détail de tout ce qui s'est passé pendant la tenuë de la Diette generale des Etats de *Hongrie*. Le 18. le Comte de *Zabor* arriva ici de *Presbourg*, & y retourna le 24. On commence à douter que S. M. I. se rende en cette Ville si-tôt qu'on l'avoit dit, à cause de diverses difficultez qui retardent la clôture de ladite Diette; cette Assemblée s'est même, dit-on, ajournée pour quelque tems, & ne paroît pas si prête à finir qu'on l'avoit cru. On continuë de disposer toutes choses pour le départ de la Cour pour *Prague*; & Mr. le Grand Maréchal a déjà assigné à tous les Ambassadeurs les Logemens qu'ils doivent occuper. Cependant après une Conference qui se tint le 22. à ce sujet, on declara que ce voyage étoit remis au 19. Septembre prochain, & le Couronnement de L. M. au 30., tant à cause que l'Imperatrice Regnante doit aller prendre les Bains à *Bade*, qui lui sont ordonnez, qu'à cause des affaires de Religion & de *Hongrie*, que l'Empereur souhaiteroit voir terminées avant son départ. On apprend même que le Décret de l'Empereur qui convoque les 4. Etats de *Boheme* pour le 4. de ce mois, fut publié à *Prague* le 15. Mars. La resolution a été prise, de supprimer les Protonotaires qui sont dans l'*Autriche*, & d'ériger à leur place 3. Cours de Justice, avec une d'Appel, sur le même pied qu'elles sont établies en *Boheme*. L'Empereur a renvoyé au Comte de *Staremborg* son Ambassadeur à *Londres*, la
reponse

reponse au Projet touchant les affaires de Religion que le Ministre de S. M. Britannique avoit delivré en cette Cour de la part du Roi son Maître. On ignore Jusqu'à present ce qu'elle contient.

V. Le Dimanche des *Rameaux* l'Empereur assista en grande ceremonie à la benediction & à la distribution des *Palmes*, qui se fit dans la principale Eglise des Augustins déchauffez, & ensuite à la grande Messe chantée par un Chapelain de la Cour. L'Après-midi S. M. alla à l'Eglise des Capucins, où le Venerable étoit exposé, & le Mardi suivant Elle se rendit à pied à *Hernals*, Village situé à une demi lieue de cette Ville, pour y visiter le St. Sepulchre bâti sur le modele de celui de *Jerusalem*, accompagnée du Nonce du Pape & d'une nombreuse Cour. Le Jeudi Saint l'Empereur fit la ceremonie de laver les pieds dans son Appartement à 12. pauvres Vieillards, & de les servir ensuite à table : les deux Imperatrices en firent autant dans les leurs à 12. pauvres vieilles Femmes. Le Vendredi & le Samedi la Cour assista aux devotions de la Semaine Sainte, & aux Offices dans l'Eglise des Augustins déchauffez; & l'Imperatrice Douairiere Amelie alla aussi à pied visiter le saint Sepulchre à *Hernals*. L'Empereur a fait la ceremonie de donner le Collier de l'Ordre de la *Toison d'or* au Comte d'Arras Prince de Cardenas, & le 26. le Prince Dom Emanuel de Portugal revint ici des *Pays-Bas Autrichiens*. La plûpart des Seigneurs & des Ministres sont allez passer les Fêtes sur leurs Terres.

VI. *Ratisbonne*. Le tems se consûme à la Diette en plaintes & en representations: les Ecrits de part & d'autre se multiplient à l'infini, & les affaires de Religion ne prennent pas pour cela un train

plus favorable. Au commencement de Mars le Corps Evangelique remit encore au Baron de Kirchner, second Commissaire de l'Empereur, deux Memoires que S. Ex. promet d'examiner. Le premier contient les Grieffs des Protestans non redressez de la part de quelques Princes Catholiques Romains, & le second est un recueil de tous les autres Grieffs des Protestans imprimez depuis l'an 1719. ; mais le Baron de Kirchner leur a en même-tems representé que les Catholiques en avoient formé de leur part contre eux, dont on avoit envoyé la Liste à la Cour de *Vienne*. Le 2. le Résident d'*Hannover* reçut la Reponse du Roi de la *Grande Bretagne*, sur l'avis qu'il lui avoit donné de ce qui s'est passé avec les Commissaires Imperiaux au sujet du Projet pour le redressement des Grieffs en question, & S. M. approuve, dit-on, par sa Reponse la conduite de son Ministre. Ce Prince a aussi fait communiquer à la Diette, comme Electeur d'*Hannover*, la Résolution qu'il a prise là-dessus, qui a été envoyée à *Vienne*, mais on n'apprend pas que cette Cour y ait encore repondu. Le 4. on envoya encore quelques Rescrits à divers Etats de l'*Empire*, pour les presser de se conformer aux Mandemens Imperiaux, conformément aux intentions de S. M. I., à peine d'exécution. Le College Electoral a communiqué à celui des Princes, le Résultat qui a été pris d'augmenter d'un tiers les appointemens des Officiers de la Chambre, & il y a aparence que ce dernier y donnera les mains. Le Ministre de l'Electeur de *Baviere*, qui étoit allé faire un tour en *Boheme*, est revenu ici.

VII. *Prusse. Berlin*. Les Présidens des Conseils des différentes Provinces des Etats du Roi de *Prusse*, sont actuellement assemblez ici avec le Directeuriat

Cheriat General des Finances, des Guerres, & des Domaines, sur les moyens d'exécuter le projet formé d'établir dans chaque Province de semblables Conseils, qui ressortiront tous audit Directoriat General, & cet établissement sera dans peu achevé. On a levé ici un nouveau Regiment de Grenadiers, dont le Commandement a été donné au Major-General Mosel, & qui doit être envoyé dans le Duché de *Cleves*. Le Roi en fit la revüe le 6. Mars, après quoi il retourna à *Postdam*. Mr. Swerin va à *Dresde*, en qualité d'Envoyé de S. M., & suivra le Roi de *Pologne*, lors qu'il retournera à *Varsovie*: le Major-General Flemming, Neveu du General de ce nom, est au contraire arrivé ici. Le 26. le Roi revint de *Postdam*, pour passer les Fêtes à *Berlin*, & le 3. Avril S. M. y retourna. Les Présidens des Provinces ont ordre de s'y rendre le 4., pour mettre la dernière main à l'établissement des nouveaux Conseils, dont on a parlé ci-dessus. On va former un Camp de 16. Bataillons près de cette Ville hors la Porte de *Leypsich*. Le General Hompefch, Envoyé des Etats Generaux, est sur son départ pour retourner à la *Haye*.

VIII. *Palatinat. Manheim*. On celebra le 17. en cette Cour avec beaucoup de magnificence l'Anniversaire de la Naissance de la Princesse Epouse du Prince de *Sulzbach*, Fille unique de l'Electeur Palatin, & le 18. le Prince Emanuel de *Portugal*, qui a fait ici un séjour d'environ trois semaines, partit pour retourner à *Vienne* par *Augsbourg* & *Münich*. On a reçu la triste nouvelle de la mort de la Princesse de *Piémont*, & la Cour va prendre le grand deuil à cette occasion. On continue de travailler aux Fortifications de cette Place, & l'Electeur ira, dit-on, dans peu faire sa résidence

à *Dusseldorp*. Les differends de Religion causent encore de grands embarras dans cet Electorat.

IX. *Francfort*. Les eaux du *Rhin*, qui étoient considerablement grossies, sont rentrées depuis peu dans leur lit ordinaire, & le 17. il partit d'ici deux Compagnies d'Infanterie, pour aller relever la Garnison de *Mayence*. Le Comte Guillaume de *Schomborn*, Neveu de l'Electeur, a été élu tout d'une voix Grand Prevôt du Chapitre de *Bamberg*, & le Comte de *Harrach* est passé par cette Ville, venant de la Cour de *Vienne*, & allant à *Cambrai*. Le Landgrave de *Hesse-Darmstat* y est aussi passé, retournant à sa Residence ordinaire de *Darmstat*, & le 21. ce Prince en partit avec le Prince Hereditaire son Fils, pour aller à *Strasbourg*, & de là à *Bischweyler*, rendre visite au Comte de *Hannau*. Il est arrivé ici beaucoup de Marchands & de Marchandises pour la prochaine Foire, qui selon les apparences sera beaucoup meilleure que les précédentes.

X. *Cologne*. L'Electeur fait solliciter le Chapitre de *Liege*, pour élever au Coadjutoriat de cet Evêché le Prince & Evêque de *Munster* & de *Paderborn*, son Neveu, déjà Coadjuteur de *Cologne*. Il se rencontre quelques difficultez qui ne seront pas insurmontables, dès que les Puissances qui s'interessent à l'agrandissement de ce Prince, voudront s'en mêler. Le 25. la Diette des Etats de cet Electorat assemblée à *Bonn* depuis le 16. Fevrier dernier, s'ajourna jusqu'après les Fêtes de *Pâques*, & le premier Avril elle se rassembla. On leve en cette Ville des Recrûs pour le Regiment des Gardes à pied du Roi de *Dannemarck*, & on ne reçoit que des jeunes hommes de bonne mine, & d'une égale grandeur. On a arrêté près de *Duisbourg* une bande de 36. Voleurs, tant hommes que

que femmes, qui commettoient de grands desordres dans le plat Pais.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & Pais du Nord, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. *Varsovie.* Le Roi est attendu en Pologne vers la Pentecôte, mais S. M., dit-on, ne viendra qu'à *Fraustad*, pour y donner Audience aux Députez des petites Diettes des Relations, & retournera ensuite à *Dresde*. Celles de *Wilna*, *Smolensko*, *Plosko*, *Lonzi*, *Varsovie*, &c. se sont déjà tenuës avec assez de succès, mais elles ont été rompues en plusieurs autres endroits, particulièrement à *Osmian*, & à *Cbosach*. Il paroît un Manifeste dans le Royaume, de la part du Grand General de l'Armée de la Couronne, touchant les différends avec le Comte de *Flemming*, par rapport au Commandement des Troupes: & le 20. il fit des conférences chez le Grand Tresorier, sur les moyens de trouver une grosse somme d'argent, dont on a besoin. Il est parti des Députez des Palatinats de *Varsovie* & de *Wilna*, pour aller remercier S. M. de ce qu'Elle a bien voulu convoquer leurs Diettes, & la prier en même-tems de terminer l'affaire du Commandement des Troupes. L'Evêque de *Caminieck*, & le Tresorier de *Lithuanie*, sont arrivez ici, & le Referendaire de la Couronne est au contraire parti avec Madame son Epouse, pour aller à *Warmie*, de même que l'Evêque de *Cujavie*, pour se rendre en *Lithuanie*. L'Envoyé

voyé de Pologne auprès du Czar est allié attendre le retour de la Cour à *Petersbourg* ; & le Ministre de *Russie* ayant reçu des Dépêches de *Moscow*, les a envoyées par un Exprés au Roi à *Dresde*. Le 23. tous les Colleges furent fermez ici, à cause des Fêtes de *Pâques*. On assure que S. M. fait lever dans ses Etats d'*Allemagne* six nouveaux Regimens Saxons.

II. On apprend de *Caminiack*, que Bacha *Mustapha*, nouveau Gouverneur de *Chotzin*, est arrivé en cette dernière Ville venant de *Constantinople*, & que le 17. il y fit son Entrée sous l'escorte d'un Détachement de Spahis. Quelques Lettres des Frontieres de *l'Ukraine*, portent que le Général *Allard* y forme un Corps de 30000. *Moscovites*, & qu'un grand nombre de Tartares s'y rassemblent aussi ; cependant on doute toujours que la *Porte* en vienne à une rupture avec le Czar, & encore moins avec la *Pologne*, qu'elle continué de faire assurer de ses bonnes intentions pour maintenir la Paix.

III. *Suede*. Les Députations établies pour examiner les différentes affaires qui sont portées à la Diette generale, ont déjà reçu plus de cent Mémoires ou Requêtes, auxquels on est actuellement occupé à repondre. On y travaille avec tant d'union & d'assiduité à regler ce qui concerne les affaires du dedans du Royaume, qu'elles sont presque toutes terminées ; & on y mettra dans peu sur le tapis celles du dehors, qui selon les apparences trouveront plus d'obstacles & de difficultez ; particulièrement celles que Mr. de *Basséwits* a à proposer de la part du Duc d'*Holstein* son Maître, au sujet du titre d'*Altesse Royale* qu'il demande. Parce que cela est directement contraire au Résultat pris par la précédente Diette generale, & aux interêts de
la

la Couronne. Le Corps des Payfans avoit demandé d'être admis au Comité secret , ce qui lui a été refusé ; & le 12. le Corps de la Noblesse ayant tenu à ce sujet une Assemblée generale, leur fit réponse conjointement avec le Clergé & la Bourgeoisie , qu'on ne pouvoit changer en leur faveur la forme du Gouvernement établie , & qu'on les prioit de se désister de leur demande qui étoit contraire à l'usage. Les ordres ont été envoyez à *Carlskroon* d'équiper incessamment une Escadre de 8. Vaisseaux de ligne , pour être prêts au commencement de Mai ; & par un Resultat de la Diette, il a été convenu d'entretenir deormais 22. mille hommes de Troupes réglées , & de les payer regulierement. Quoique tout ce qui se traite dans les differens Comitez établis, soit tenu fort secret , & que les Membres s'y soient engagez même par serment , on apprend cependant que celui qui travaille au rétablissement du Commerce , délibere sur les moyens de faire un nouveau Traité de Commerce avec la *Grande Bretagne* , beaucoup plus avantageux à la Nation que les précédens.

IV. Le premier Mars le Ministre de *Danemarck* reçut un Exprés de sa Cour , & se rendit aussitôt au Palais , où il eut Audience du Roi , auquel il fit part de la découverte d'une Conspiration en *Norwege* , pour livrer ce Royaume à un Prince Etranger , qui entretenoit de dangereuses correspondances avec les Sujets de S. M. Danoise ; mais que les complices avoient été rigoureusement punis. Mr. Ballewits Conseiller Privé du Duc d'*Holstein Gottorp* , & son Envoyé en cette Cour , fait ici une grande figure , & tient tous les jours table ouverte. Cependant il n'y a pas d'apparence qu'il soit si-tôt admis à l'Audience de S. M. : il a de fréquentes conférences avec les Ministres , qui lui
ont

ont fait entendre qu'il pouvoit faire part de ses instructions à la Diette generale, afin qu'elle pût les examiner, & prendre les mesures convenables. Le 5. il dépêcha un Courier à *Moscow* au Duc son Maître, & le Ministre Ruffien en dépêcha un autre au Czar; mais le Roi en même-tems envoya à son Ministre en cette Cour de nouvelles instructions, suivant lesquelles il doit se regler. On croit néanmoins qu'on accordera ici à S. M. Cz. le titre d'Empereur de *Russie* qu'Elle demande. Le 8. S. M. alla prendre le divertissement de la chasse du Loup, sur une des Terres de Mr. Duben Grand Marechal de la Cour, d'où Elle revint le lendemain.

V. Sur ce que quelques mal-intentionnez avoient insinué dans le Public, que les Pierreries de la Couronne étoient engagées hors du Royaume, pour une grosse somme, le Roi & la Reine firent tirer le 20. du Tresor Royal lesdits Joyaux, qui furent portez par leur ordre en presence de Mr. Duben, par deux Conseillers dans le College de la Chambre. Les Etats ont été si satisfaits de cette démarche, qu'ils firent le même jour une Députation solennelle à L. M. pour les remercier de cette confiance, & les assurer qu'ils avoient conçu une telle indignation contre ceux qui avoient semé ce bruit, qu'ils promettoient une recompense de mille ducats à qui en pourroit découvrir les Auteurs. Le Roi reçut très-gracieusement lesdits Députez, & la Reine entr'autres dans la reponse qu'elle leur fit, les assura, *qu'elle avoit fait d'au-
zant moins de difficulté de remettre les Joyaux de
la Couronne entre les mains des Etats du Royaume,
qu'elle leur confioit jusqu'à sa propre Personne.* On a reçu avis ici que le Landgrave de *Hesse-Cassel* est disposé d'entrer dans l'Alliance qui est sur le point
de

de se conclure entre les Couronnes de *Suede*, de la *Grande Bretagne*, & de *Dannemarc*, & le 25. le Roi en conféra avec les Ministres Anglois & Danois. On s'attend que S. M. en fera part aux Etats du Royaume, pour avoir leur aprobation. A la fin du mois Mr. Bassewits n'avoit pas encore eu Audience du Roi.

VI. *Dannemarc*. C'est effectivement une Conspiration qui a été découverte contre le Royaume de *Nortwege*, & quelqu'un broüilloit sous main, pour exciter une révolution dans le *Nord*; mais heureusement la chose a été découverte à tems. Le 8. Mars le Bailli Paul Juel, dont nous parlâmes le mois dernier, & qui étoit le principal Auteur de ce complot, fut exécuté à mort à *Copenhague*, sur un Echaffaut élevé exprés dans la Place du nouveau Marché, en vertu de la Sentence prononcée contre lui par le Conseil de Guerre. Le Bourreau lui coupa d'abord la main droite, & lui trancha la tête; son corps fut ensuite écartelé, les quartiers exposez hors la Ville sur quatre différentes roües, & sa tête clouée à un pieu avec sa main droite. Ce malheureux, dont on ignore & la Patrie & l'extraction, avoit formé le dessein de livrer la *Nortwege*, les petites Isles de *Ferro* & d'*Islande*, avec la *Groenlande*, mais on ne dit pas à quel Prince, ni qui avoit fomenté cette entreprise. Le Major General Coyet Suedois, qui est arrêté pour être entré dans ce complot, a été transféré à la Citadelle, où l'on croit qu'il restera prisonnier le reste de ses jours, & le Roi lui a assigné une Risdale par jour pour son entretien, avec la liberté d'avoir un Domestique près de lui pour le servir, & qui sera aussi gardé à vûe. A l'égard du Major Horling autre complice, & Sujet du Duc d'*Holstein-Gottorp*, S. M. lui a accordé son pardon

pardon ; il a été mis en liberté, & s'est retiré par ordre de la Cour en *Scanie*. Mr. Nobel Conseiller d'Etat, qui avoit été envoyé en *Nortvege*, pour informer de cette affaire, en revint le 22., & a fait raport de ce qu'il a appris touchant cette conspiration ; le nombre des Conjurez est beaucoup plus grand qu'on ne l'avoit d'abord cru, & depuis son retour, le Roi tient de frequens Conseils a ce sujet, pour trouver les moyens d'assoupir cette affaire. Le Gouvernement a aussi envoyé des ordres pour arrêter les coupables à *Drontheim*, & dans différentes autres Villes de ce Royaume.

VII. Le Roi a été indisposé, mais il paroît de nouveau en public. Le nouveau Duc d'Holstein-Norbourg est parti pour aller sur ses Terres, & on attend a toute heure l'accouchement de la Princesse Epouse du Prince Royal. Les ordres sont donnez aux Officiers d'Artillerie de faire une triple décharge du Canon des Remparts, si c'est un Fils, & de ne tirer que 27. coups si c'est une Fille. On a brulé pour 50000. Risdals de Billets de Banque qui avoient été introduits en 1713. & à la fin de ce mois on en brulera encore pour une pareille somme, afin de les tirer insensiblement du Commerce, après les avoir acquitez. On va équiper dans le Port de *Copenhague* 12. Vaisseaux de Ligne, 4. Fregates, & quelques Brulors, qui seront prêts à mettre en Mer au commencement de Mai, & destinez pour aller observer dans la Mer *Baltique*, les mouvemens de la Flotte Moscovite. Le 29. la Cour quitta le deuil qu'elle avoit pris pour la mort du Margrave de Brandebourg-Anspach.

VIII. On apprend à ce moment que le 31. à 11. heures du soir, la Princesse, Epouse du Prince Royal, accoucha heureusement d'un Prince ; que
le

Le Prince Royai en ayant été annoncer la nouvelle au Roi, S. M. lui augmenta ses appointemens de 8000. Rifdales, & que le lendemain à 3. heures après-midi, le nouveau né fut baptisé dans l'Appartement du Roi, & nommé *Frederic*. Le premier Avril on dépêcha un Exprés à ce sujet à la Reine de *Pologne*, & la Famille Royale reçut les complimens de la Noblesse & des Ministres étrangers, qui parurent à la Cour en habits de Fêtes, & avec de magnifiques Equipages.

IX. *Moscow*. Le 14. Fevrier la Cour quitta le deuil qu'elle avoit pris pour la mort de Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans, à cause de de l'Anniverfaire de la Naissance de la Princesse Anne, Fille de S. M., & ce jour-là fut celebré par une grande Fête qu'il y eut à la Cour. Un Envoyé du Cham des Tartares Calmuques, qui est ici, a eu Audience du Czar, & doit être incessamment expédié, avec la réponse aux propositions qu'il est venu faire. On a eu avis que les Tartares Rebelles continuent de faire des courses dans le District d'*Astracan*, dans l'intention de couper la communication aux Russiens avec la *Georgie* & le *Daguestan*; ce qui cause ici quelque inquiétude. L'Ambassadeur du Grand Seigneur, qui étoit attendu en cette Ville, y est arrivé, & n'a pas fait d'Entrée publique, mais le 15. il eut Audience de S. M., à laquelle il fut conduit en grande ceremonie. La Cavalcade commençoit, 1. par 6. Soldats ayans à leur tête un Officier Subalterne. 2. Un Courier à cheval. 3. Le Carosse du Prince de *Menzikof* attelé de 6. Chevaux. 4. Le Secrétaire & l'Interpréte de l'Ambassadeur portans ses Lettres de Créance sur un Tapis de drap d'or, étans assis dans un Carosse à 6. Chevaux, aux côtes duquel marchoient à pied 6. jeunes Turcs.

5. L'Ambassadeur & le Grand Maître des Cere-
monies dans un Carosse à 6. Chevaux, 6. Turcs
marchans à cheval, tant à la droite qu'à la gauche
de ce Carosse. 6. Et six autres Turcs magnifi-
quement habillez d'écarlatte, fermoient la marche.
En arrivant au Palais, l'Ambassadeur trouva le Re-
giment de Burtiskoy rangé sous les Armes, & deux
Compagnies de Gardes Grenadiers devant la Salle
d'Audience, dans laquelle ayant été introduit, S.
Exc. y trouva le Czar assis sur son Trône; envi-
ronné d'un grand nombre de Seigneurs, auquel
elle fit le salut ordinaire, & lui remit ses Lettres
de Créance. Elle fit ensuite à S. M. un Discours,
auquel le Grand Chancelier répondit au nom du
Czar, & ledit Ambassadeur fut après l'Audience
reconduit à son Logement, avec les mêmes cere-
monies. On dit qu'il a representé à S. M., *que le*
Sultan son Maître avoit résolu d'observer religieu-
sement la dernière Paix conclüe avec la Moscovie,
pourvu qu'on ne lui donnât aucune occasion de la
rompre; à quoi le Czar a, dit-on, répondu, qu'il
étoit dans les mêmes sentimens, & n'avoit jamais
eu dessein de rien faire, qui donnât la moindre at-
teinte à la Paix. En effet depuis l'arrivée de ce
Ministre, on ne parle plus ici d'étendre les Con-
quêtes au delà de la Mer Caspienne, & il semble
qu'on ait dessein d'abandonner le projet formé du
côté de la Perse. Cependant on continuë de faire
de grands armemens dans cet Empire, tant par
Mer que par Terre, sans que l'on puisse penetrer
à quoi ils sont destinez. Le 5. Mars l'Ambassa-
deur Turc eut son Audience de congé, & partit
le 8. pour retourner à Constantinople.

X. Le Baron de Schaffirof, Vice-Chancelier de
l'Empire a été arrêté par ordre du Czar, avec sa
Famille, & son Secretaire, & il a été enjoint par
des

des Affiches publiques, à tous ceux qui pourroient déposer quelque chose contre lui, de le faire, sous peine de mort. Les crimes qu'on lui impute sont, entr'autres ; d'avoir donné à Mr. son Frere un caractère avec un traitement considerable à l'inscû du Czar, & du Senat; d'avoir signé & expédié un certain ordre sans la connoissance du Senat, & sans l'avoir auparavant fait enregistrer; d'avoir, en qualité de Directeur General des Postes, augmenté les ports de Lettres de son propre mouvement, & de s'être approprié l'argent de cette augmentation; d'avoir recelé 200000. Ducats, & pour 70000. Ducats de Joyaux appartenans au Prince de Gagerin, qui fut exécuté à mort il y a deux ans, quoiqu'il eut été enjoint sur peine de mort à tous ceux qui avoient entre leurs mains quelques effets appartenans à ce défunt, de les declarer au Senat dans un tems limité; & enfin pour avoir, étant dans le Senat, prononcé des injures contre cette Assemblée, ce qui est en ce Pais un crime capital. Le 13. Fevrier on annonça à ce Seigneur son Arrêt de mort, & ayant été amené de sa prison sur un Echaffaut dressé exprés dans le Château, vis-à-vis du Senat, on lui fit lecture de sa Sentence, portant qu'étant convaincu des crimes ci-dessus, il seroit décapité; il avoit la tête sur le billot, & le Bourreau avoit la hache levée pour la lui abattre, lors qu'on lui apporta la grace que S. M. lui faisoit de lui accorder la vie, en consideration de ses fideles services, & qu'Elle vouloit bien convertir la peine de mort, en celle d'un exil perpetuel dans la *Siberie*; & à la descente de l'Echaffaut il fut mis dans un Traineau & conduit en *Siberie*, où la Famille a aussi été transportée. Le Sr. Koning son Secretaire accusé d'avoir

ue part à ses crimes, a été foüeté publiquement, & condamné à sept ans de Galeres. Le premier Secrétaire du Senat a été dépouillé de sa Charge pour quelques malversations, & réduit à la qualité de Clerc. Le Major General Piccero a pareillement été dégradé, & fait simple Soldat, pour ne s'être pas bien comporté dans la direction qu'il a eue du Canal de *Ladoga*. Le jeune Comte Golofkin a été envoyé résider à *Berlin* à la place du Comte son Frere aîné. Le Prince Dolhoruki, qui a été Ambassadeur à *Paris*, & le Procureur General Jagofinski qui a été à *Berlin* & à *Dresde*, sont au contraire arrivez ici ; de même que l'Amiral General Comte Apraxim, Mr. le Conseiller Privé Tolstoy, & le premier Ingenieur Loubras revenans des Frontieres de *Perse*, avec 200. Prisonniers rebelles, & quelques pieces de Canon.

XI. Le Lundi 22. on fit à *Moscou* l'ouverture de la grande Mascarade que l'on preparoit depuis long-tems, & ce divertissement dura jusqu'au 28. Les differens Colleges ayans fini leurs séances, ne se sont plus assemblez. On dit que le Baron Osterman sera fait Vice-Chancelier, à la place du Baron Schaffirof, dont les biens ont été confisquez, & que le Palais qu'il occupoit a été donné au Prince Dolhoruki. Le 8. Mars le Czar partit contre toute attente pour *Petersbourg* avec peu de suite, & fut suivi le 9. par la Czarine. La Princesse sa Belle-Sœur partit le 12. avec la Duchesse de Mecklembourg ; & le 20. le Duc d'Holstein Gottorp prendra la même route avec tous les Ministres Etrangers, & les Membres des differens Colleges.

XII. *Petersbourg*. Le 14. S. M. arriva ici en parfaite santé, & quoiqu'Elle fut fatiguée du voyage, Elle alla d'abord au Chantier de ses Vaisseaux &

des Princes &c. Mai 1723. 385

Galeres, dont Elle parut satisfaite. De là Elle se rendit chez le General Prince de Galitzin, & ensuite chez Mr. de Kruys Vice-Amiral de *Russie*, dont l'Hôtel étoit tout illuminé. Le 16. à 3. heures après midi la Czarine arriva aussi en cette Ville au bruit d'une triple décharge du Canon des Remparts, & fut conduite au Palais par le Czar son Epoux qui étoit allé à quelques lieues au devant d'Elle: le même soir Leurs Majestéz reçurent les complimens des Ministres sur leur heureuse arrivée. S. M. a resolu d'ériger en cette Ville une Academie de toutes sortes de Sciences, & d'appeler des Pays étrangers des personnes capables, qui puissent dignement remplir le Projet qu'Elle a formé pour l'avancement des beaux Arts dans ce Pays.

ARTICLE VII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Mr. Destouches Secretaire d'Ambassade de *France*, a notifié au Roi la mort de la Princesse Douairiere de Condé, & S. M. avec toute la Cour a pris le deuil pour six semaines. Ce furent les Duchesses de Schrewsbury & de Dorset, la Comtesse d'Essex, & plusieurs autres Dames du premier rang, qui assisterent à l'accouchement de la Princesse de Galles, dont nous fimes mention le mois dernier. Le Prince de Galles envoya d'abord au Roi le Lord Stanhope Gentilhomme de sa Chambre, pour lui porter cette nouvelle, & S. M. lui fit present de 500. guinées. Peu après

Elle renvoya à L. A. R. le Duc de Bridgewater ; pour les feliciter ; & sur les 9. heures on fit une décharge generale de l'Artillerie de la *Tour* & du *Parc* : on sonna les Cloches de la Ville, & il y eut de grandes rejoüissances dans tous les Quartiers. Le Lord Maire & les Aldermans, les Sherifs & le Recorder de *Londres* allerent le 8. en Corps au Palais de *St. James* complimenter le Roi à cette occasion, & ce fut le Chevalier Guillaume Thompson Recorder qui porta la parole, après quoi ils se rendirent à *Leicester*, pour y feliciter, & faire un pareil compliment à L. A. R. Le 10. le Roi alla rendre visite à la Princesse de Galles ; & la Princesse nouvellement née, ne sera bapufée qu'après le retour d'un Courier qui a été envoyé à *Vienne*. Ce sera le Roi qui lui servira de Parrain, & l'Imperatrice Régnañte & la Reine de *Prusse* de Maraines. Les rejoüissances qui doivent se faire à la Cour pour cette Naissance, ont été remises au 4. Avril, pour que la Princesse de Galles puisse se trouver au grand Bal qui se donnera au Palais. Monsieur D'avenant qui a été envoyé de Sa Majesté en plusieurs Cours d'*Italie*, est revenu ici. On a eu avis que le Duc de Portland arriva heureusement pendant le mois de Janvier dernier dans son Gouvernemen de la *Jamäique*.

II. On resolut le 23. dans le Conseil de faire publier des Proclamations en *Angleterre*, en *Ecosse*, & en *Irlande*, portans ordre de celebrier le 6. Mai un jour solemnel d'actions de graces, de ce qu'il a plü à Dieu préserver ces Royaumes de la maladie contagieuse qui regne en *France* ; & les Archevêques & Evêques travaillent à un nouveau formulaire de Prieres, dont on se servira à cette occasion. On a expédié à l'Office de la Couronne un Commandement aux Sherifs & au Gouverneur de

la Tour de faire exécuttr au mois d'Avril prochain, l'Avocat Laire, suivant la Sentence prononcée contre lui, & on a redoublé la Garde devant l'Apartement de l'Evêque de *Rocheſter* à la Tour. On dit que ce qui peut lui arriver de plus avantageux, eſt d'être dégradé, dépouillé de ſes Benefices & de ſes Biens, & condamné à une priſon perpetuelle. Mr. Morice Grand Bailli de *Westmiſter*, & Gendre de ce Prélat, a été depuis peu arrêté, de même que le Sr. Moor ſon Chapelain, ſon Secretaire, ſon Jardinier, ſon Cocher, & un Laquais; & le 18, il fut amené devant le Comité du Conſeil, pour être examiné, après quoi il fut renvoyé en priſon. Mr. Taſſ, dont le Frere eſt au ſervice de l'Empereur, a été mis ſous la garde d'un Meſſager d'Etat, accuſé d'être complice de la Conſpiration; & le Chevalier Edmund Evrard, & le Sr. Harway de Combs ſe ſont abſentez, ſur ce qu'ils ont été avertis à tems qu'ils étoient nommez dans le raport du Comité ſecret. Le Lord Dorrery a été mis en liberté, mais ſous les cautions du Duc d'Argile, & du Lord Carleton, qui ſe ſont obligez chacun pour 50. mille livres ſterlings; & ce Seigneur eſt allé à ſa Maiſon de Campagne dans le Comté de *Buckingham*, pour recouvrer ſa ſanté. On a envoyé des Meſſagers dans différentes Provinces du Royaume, pour ſe faiſir de quelques perſonnes mal intentionnées; & le 27. on amena ici dans un Caroſſe à ſix Chevaux une Femme de *Nottingham*. Mrs. Jacques Triguier, & Philips Caryll dénoncez par l'Avocat Laire, ont auſſi été amenez du Comté de *Suſſek*. Ce dernier a encore obtenu un nouveau repy juſqu'au 14. Mai prochain, pour pouvoir profiter des découvertes qu'il fait dans ſes interrogatoires; & cette conduite de la Cour confirme de plus en plus qu'il pourra bien être tout-à fait pardonné.

Malgré toutes les précautions que prend le Gouvernement, pour prévenir les effets de la Conspiration qui a été découverte, les Conjurez, dit on, travaillent, toujours sous main à faire réussir le Projet qu'ils avoient formé; mais on prend toutes les mesures nécessaires pour faire échoier leurs desseins, & on les examine de si près, qu'il leur sera très-difficile de les mettre à exécution. La maniere dont la Chambre des Communes s'y prend pour convaincre les accusez qui sont arrêtez, en faisant des Bills qui suppléent en quelque façon au défaut de la Loi, leur causent de grandes allarmes: c'est de cet expédient dont elle s'est servi pour travailler avec succès aux Procez de Plunket, des Kelli, & de l'Evêque de *Rochester*; & quoique ces Bills ne portent pas le nom de Bills d'*Attendre*, ils en ont néanmoins à peu près la même force.

III. On a lancé à l'eau à *Derfort* trois Vaisseaux de guerre qui y ont été nouvellement construits, & on apprend de *Portsmouth* que le Vaisseau la *Revolution* de 30. pieces de Canon, arrêté à *Genes* par le Capitaine *Scot*, (*Voyez le Journal de Mars.*) y est arrivé sous l'escorte du *Winchester*. 4. Messagers d'Etat ont été envoyez en cette Ville, pour prendre les Officiers qui commandoient ce Bâtiment, & les conduire ici. Le 30. il se tint au Palais un grand Conseil, dans lequel on revoqua les ordres ci-devant donnez touchant la quarantaine des Vaisseaux venans de la *Mediterranée*, de *Bourdeaux*, & des Ports situez sur la Côte de *France*, dans la Baye de *Biscaye*. Le Comte de *Sinzen-dorf* est arrivé ici de la Cour de *Vienne*; & le Comte de *Humtingdon* étant revenu de ses voyages d'*Italie*, a eu l'honneur de saluer le Roi. Le premier Avril la Banque tint une Assemblée generale dans laquelle il fut resolu de distribuer aux

Interellez un Dividend de 3. pour cent pour une demi année. Les Juges assemblez dans la Maison des Sergeans en loi, ont condamné le Sr. Ayllabie de payer la somme de 40. mille livres sterlings aux Commissaires établis par la Compagnie du *Sud*, pour faire la recherche & la vente des Biens des anciens Directeurs & de leurs complices: & le Sr. Smalwood a aussi été condamné à payer une amande de 39. mille livres sterlings à ladite Compagnie, pour avoir trafiqué aux Isles de *Madagascar*, non-obstant les défenses.

IV. Pendant les Séances du Parlement, qui se sont tenuës les premiers jours de ce mois, les Chambres ont été occupées à l'examen de quelques affaires, dont le détail n'est pas fort intéressant; mais le 6. Mr. Pultney notifia aux Communes de la part du Comité Secret, qu'il étoit prêt à faire son raport de l'examen du Sr. Laver & autres Prisonniers d'Etat, & des papiers qui lui avoient été remis touchant la Conspiration. Sur quoi la Chambre ordonna que ledit raport seroit reçu le Vendredi 11. Le 10. elle aprouva les résolutions prises en Comité, pour abolir les franchises de certains Lieux prétendus privilegiez, & lesdites résolutions portent en substance.

1. Qu'on étendra le pouvoir & l'autorité des Juges de Paix du Comté de Surrey, pour donner libre cours à la Justice au Lieu nommé la Monnoye. 2. Qu'on pourvoira à la dépense qu'il conviendra faire pour donner main forte aux Magistrats & Officiers de Justice, qui exploiteront & exécuteront dans ledit Lieu. 3. Qu'on supprimera efficacement les Assemblées des personnes qui s'arrogent le Droit de décider des Causes & differends qui surviennent dans ledit Lieu, & que pour cet effet, on poursuivra les Auteurs, Fauteurs & Promoteurs de telles
Assem-

Assemblée. 4. Qu'on donnera une récompense à ceux qui les découvriront, & informeront contre eux. 5. Que pour abolir & supprimer les prétendus Privilèges dudit Lieu, il est à propos de donner quelque soulagement aux Débiteurs insolubles, qui ont été pendant un certain tems refugiez dans ledit Lieu appelé la Monnoye, & qui paroîtront des objets dignes de compassion.

Les 12. & 13. la Chambre fit lecture du Rapport du Comité, nommé pour examiner le Sr. Laver, & les Prisonniers d'Etat, & après quelques débats, l'examen en fut renvoyé au 18. Il fut aussi ordonné que les Appendices seroient joints audit Rapport, & que l'Orateur choisiroit un Imprimeur, auquel seul il seroit permis de l'imprimer. On ne parle ici que de cette procédure, & chacun s'empresse d'avoir des exemplaires de cette Pièce, qui découvre, dit-on, à plein la Conspiration, les noms des Complices, les Chiffres dont ils se servoient, avec leurs explications, & diverses autres particularitez. Elle contient 70. feuilles de papier *in-folio*, & par conséquent ne peut trouver place ici. On en trouvera des extraits assez étendus dans les nouvelles ordinaires d'*Hollande*. Ce jour-là Mr. Farret fit rapport du Bill pour remettre à la Compagnie du *Sud* les deux millions de livres Sterling, dont elle est redevable à l'Etat, & le 16. les Communes travaillèrent en grand Comité aux Chefs du Bil, pour prévenir les fraudes sur le Tabac; les Seigneurs firent aussi la première lecture de celui concernant les Manufactures de *Normich*, & la seconde de celui pour nettoyer le Port d'*Yarmouth*. Le 17. Mr. Pelham rapporta qu'il avoit fait le message de compliment au Prince de Galles, sur l'accouchement de la Princesse son Epouse, & la réponse

de

de cette Princesse. Le 19. le Lord Trevor fit un Discours à la Chambre des Seigneurs, par lequel il représenta que plusieurs Seigneurs se trouvant accusés du crime de haute trahison, il étoit de l'honneur du Parlement d'en prendre connoissance, pour faire punir les coupables, & relâcher les innocens; & ce même jour les Communes ouvrirent leurs Séances par la question, *si la Conspiration étoit effective & dangereuse.* Après bien des débats, l'affirmative l'emporta sur la négative, & la Chambre continua ses délibérations jusqu'à bien avant dans la nuit. Le reste du mois a été particulièrement employé à de pareilles procédures, à l'examen du complot, des complices, & des papiers, & à dresser des Bils pour infliger des peines aux coupables, & cela avec une exactitude, une severité, & un sérieux qui nous annoncent un dénoûment curieux de cette affaire, qui fait tant de bruit & de fracas. Quoi qu'il en soit, il faut attendre à quoi tout cela aboutira.

V. Le 31. la Chambre des Communes presenta au Roi l'Adresse suivante, suivant la Résolution qui en avoit été prise quelques jours auparavant.

Très Gracieux Souverain,

Nous les très-humbles & fideles Sujets de V. M., les Communes de la Grande Bretagne assemblées en Parlement, prenons la liberté d'approcher votre Royale Personne avec des cœurs pleins de respect & d'horreur, contre la détestable Conspiration formée contre la Personne de Votre Majesté, & contre son Gouvernement.

Nous

Nous regardons avec indignation, qu'aucun de nos Compatriotes, qui jouissent en commun avec nous des bonheurs signalez de la douce & juste Administration de Vôtre Majesté, se soient si fort abandonnez à l'illusion, que de conspirer contre la Liberté publique, contre leur propre sureté, & contre l'unique Boulevard de tout ce qui est cher & précieux à la Personne de Vôtre Majesté, & à la Succession Protestante dans vôtre Famille Royale. Nous voyons avec étonnement que des personnes de marque, qui auroient dû être les meilleurs Juges, & les plus zélez Défenseurs de vôtre Regne, qui seul peut assurer leurs Biens & leurs Dignitez, soient si fort infatuez, que d'être les Chefs & les Fauteurs d'une monstrueuse Conspiration pour détruire Vôtre Maj., leur Patrie, & eux-mêmes. Que l'honneur, la foi, & les plus solennels liens de Religion sont violez en faveur d'un Papisste fugitif, connu seulement par son aveugle bigoterie, & son attachement à Rome. Comme c'est avec un sensible chagrin, & un juste ressentiment, que nous avons découverts ces infames pratiques, nous prendrons aussi soin que les détestables Auteurs ne puissent par aucuns artifices ou pratiques, échaper à la punition; mais que tous les Conspirateurs puissent par la justice du Parlement, être pour jamais détournéz de s'engager dans de tels criminels attentats. Nous félicitons Vôtre Majesté, & tous vos bons Sujets, d'avoir échapez les noirs & dénaturez desseins des plus méchans de tous les hommes, & de ce que Dieu Tout-Puissant par cette heureuse découverte, vous a donné & à vôtre Famille Royale une nouvelle preuve de son singulier soin & de sa protection. Pour nous, vos fideles Communes, qui ressentons avec joye & gratitude les bonheurs inestimables de vôtre Regne, qui sommes sensibles aux glorieux avantages de la Liberté &

de

de la Religion Protestante, & qui avons en horreur les miseres & l'esclavage d'un Gouvernement Papiste, nous soutiendrons Votre Majesté, & maintiendrons Votre Gouvernement aux dépens de nos vies & de nos biens ; nous soutiendrons & défendrons le titre legitime de Votre Majesté à la Couronne de ces Royaumes, & tâcherons de transmettre à la dernière posterité cette heureuse, libre, & ancienne Constitution.

Reponse du Roi.

MESSIEURS,

JE vous remercie de cette loyale & fidele Adresse ; elle repond parfaitement bien aux diverses marques du zèle & de l'affection que vous avez témoigné pour moi en toutes occasions. Ce juste ressentiment, & l'indignation que vous avez fait paroître contre la Conspiration, donnera, sans doute, une entière satisfaction à tous ceux qui sont sincerement bien affectionnez à nôtre present établissement, encouragera les amis de nôtre Gouvernement, & détournera les ennemis de nôtre commune tranquillité, de renouveler leurs desseins temeraires & desesperer.

VI. Le Roi se rendit le 2. Avril dans la Chambre des Seigneurs, & les Communes ayans été mandées, S. M. donna son consentement aux Actes suivans.

Acte pour ajouter deux millions au capital de la Compagnie du Sud, & pour faire revivre une partie proportionnée du fond annuel payable à l'Echiquier, & ladite addition faite, diviser le Capital en deux parts ; ou moitez égales, pour en convertir une en certaines annuités pour le benefice des Membres

bras de ladite Compagnie, pour rétablir l'autre moitié restante dans ladite Compagnie, & pour continuer pour une année la provision ci-dessus faite, contre ceux qui pourroient faire des demandes en vertu d'aucun Contrat ou vente d'Actions, comme il est mentionné dans ledit Acte.

Acte pour racheter certaines annuités payables par le Caissier de la Banque d'Angleterre à 5. pour cent par an.

Acte pour punir les Mutins & Deserteurs.

Acte pour changer les Loix touchant l'établissement, l'emploi, & le soulagement des Pauvres.

Et à neuf autres Actes particuliers.

VII. *Hollande.* Les Députés extraordinaires des Etats de *Zelande*, que l'on attendoit à la *Haye*, y arrivèrent le 14. Mars, & le 15. ils parurent dans l'Assemblée de L. H. P., où on fit l'ouverture de leur Commission. Le 18. L. N. G. P. leur firent une Députation solennelle composée de Mrs. *Norwick*, *Halling*, *van Kameren*, *Paats*, *Hooft*, *Oudesteyn*, *Niestad*, & du Pensionnaire *Hoernebeck*, qui après avoir conféré avec eux, allèrent faire leur rapport de ce qui s'étoit passé dans leur Assemblée. Le Baron de *Frisheim*, General d'Infanterie, a été pourvû de la Charge de Colonel du Regiment des Gardes à pied, vacante par la mort de Mr. de *Villates*; & Mr. *Preyman*, Lieutenant Colonel dudit Regiment, a été fait Brigadier d'Infanterie. Le 21. le Chevalier *Oforio*, Ministre du Roi de *Sardaigne*, arriva à la *Haye*, & reçut le 22. les visites des Ministres étrangers sur son heureuse arrivée.

VIII. Les Etats d'*Hollande* & de *Westfrise*, qui s'étoient ajournés le 20., se rassemblèrent le 23., & firent ce jour-là une Députation solennelle de 12. de leurs Membres, qui se rendirent dans 6. Carrosses, suivis de 6. autres vuides, au Logement

de Mrs. les Députez de *Zslande*, qu'ils conduisirent avec ce Cortège à l'Assemblée. Lors qu'ils arrivèrent dans la grande Place de la Cour, ils y trouverent les Gardes sous les Armes, Tambours battans, Drapeaux déployez, &c. & L. Exc. furent reçues à la Porte par deux Députez de L. N. G. P. Ayans ensuite été introduites dans l'Assemblée, elles y furent encore reçues par quelques autres Seigneurs Députez, après quoi on proceda à l'Élection d'un nouveau Président du Grand Conseil, à la place de feu Mr. de Rosenboom, & le choix tomba sur Mr. Simon Admiral. Mrs. les Députez de *Zelande* furent, après l'Élection, reconduits à leur Logement, avec les mêmes ceremonies, & splendidement regalez à dîner le 24. dans la Maison du Prince Maurice, par les Seigneurs Etats de *Hollande* & de *Westfrise*. Le 3. Avril lesdits Députez partirent pour retourner chez eux, & les Etats s'ajournerent pour ne se rassembler que le 11.

IX. *Pais-Bas*. Le 19. Fête de *St Joseph*, dont Mr. le Marquis de Prié porte le nom, S. Ex. reçut les complimens de toute la Noblesse, & dina chez le Prince de la Tour & Taxis, qui traita splendidement plusieurs autres Seigneurs. Le lendemain Elle donna à son tour au Palais un regal magnifique. Le Baron Stéygens, Résident de l'Électeur Palatin revint ici le 17. & eut le 18. Audience du Marquis de Prié. Le Comte d'Albert, Grand Ecuyer de l'Électeur de Baviere, & son Envoyé à la Cour de *France*, est venu faire un tour ici, pour regler quelques affaires domestiques. Le 23. il se tint en presence de S. Ex. un Conseil extraordinaire d'Etat & des Finances, qui dura jusqu'à 8. heures du soir.

X. Le 20. & le 21. les Directeurs de la nouvelle Compagnie des Indes établie dans les *Pais-Bas*, qui s'étoient rendus à *Bruzelles*, eurent Audience de

M. le Marquis de Prié; mais ils n'ont pas encore prêté le serment de fidélité; & retournerent le 27. chacun chez eux pour y regler quelques affaires. Mr. Colebrock est passé en *Hollande*, pour y concerter les moyens de trouver les 2. millions de florins que lui & quelques-uns de ses Associés veulent employer dans les Actions, & acheter quelques Vaisseaux pour le service de ladite Compagnie. Il se trouve, dit-on, encore quelques Articles à rectifier dans l'Octroi qui a été envoyé ici pour cet établissement, & S. Ex. en a informé la Cour de *Vienne*. Voici en substance les principaux Articles de cet Octroi, tels qu'ils ont été rendus publics.

„ Que le fond de la Compagnie consistera en
 „ 10. millions de florins argent de change; mais
 „ que lors qu'il y aura 8. millions de souscrits au
 „ tems marqué, les Directeurs pourront commen-
 „ cer leurs fonctions, & que 4. de ces Directeurs
 „ suffiront pour recevoir lesdites souscriptions;
 „ qu'on ajoutera aux Directeurs déjà nommez
 „ 4. autres, qui seront choisis par les interessez
 „ à ladite Compagnie; que Mr. Jean Koning
 „ sera choisi Caissier; que tous les ans on renou-
 „ vellera deux Directeurs, en sorte qu'aucun d'en-
 „ tr'eux ne pourra servir en cette qualité au dé-
 „ là de six ans, & que ce terme de 6. ans expi-
 „ ré, la Compagnie pourra proposer à l'Empe-
 „ reur trois personnes qualifiées, pour choisir en-
 „ tr'elles un Directeur; que les souscriptions se
 „ feront à *Anvers*, où les Directeurs résideront les
 „ 3. premières années, & les 3. années suivantes
 „ à *Gand* & à *Bruges*, en sorte que ces deux dernie-
 „ res Villes n'auront ensemble qu'un tour contre
 „ celle d'*Anvers*; que la vente des Marchandises
 „ se fera à *Ostende* ou à *Bruges*; que le capital
 „ ou le fond de ladite Compagnie sera devilé en

10000. Actions de 1000. florins chacune ; que
,, quiconque prendra 12. Actions, aura une voix,
,, ceux qui en prendront 50., deux voix, & ceux
,, qui en prendront 100., trois voix ; mais que les
,, Etrangers n'ayent aucune voix, quoi qu'ils aient
,, le nombre d'Actions requis ; qu'il sera néanmoins
,, permis à ces derniers de souscrire pour le tiers du
,, fond de la Compagnie ; qu'en cas que les Habitan-
,, tans de ces Provinces ne puissent pas remplir les
,, autres deux tiers, les Etrangers pourront souscrire
,, la moitié ; que toutes les prises que la Compagnie
,, fera en tems de guerre, seront à son profit ;
,, que toutes les Munitions de guerre & de bouche
,, aportées en *Flandres*, ou transportées ailleurs
,, pour le service de ladite Compagnie, seront
,, exemts de tous droits ; que les effets venans des
,, *Indes* & d'ailleurs, payeront 4. pour cent pen-
,, dant la presente Amodiation, & ensuite 6. pour
,, cent, mais pas davantage ; que les souscriptions
,, se feront en argent ; savoir, 250. florins sur le
,, champ, 250. florins trois mois après, 250. flo-
,, rins après ces 6. mois ; & 250. florins 12. mois
,, après la premiere souscription ; que la Compagnie
,, ne payera rien pour cet Octroi, & ne sera
,, chargée d'aucune dette ; & enfin que S. M. I.
,, & C. offre de changer ou de rectifier en faveur
,, de ladite Compagnie, ce qui pourroit lui être
,, défavantageux dans ces articles.

Quantité d'Etrangers de toutes Nations, s'empressent pour s'interesser dans cette Compagnie ; ce qui fait bien augurer du succès ; & on reçoit journellement d'*Hollande*, d'*Angleterre*, & de *France*, des remises considerables en argent. On s'attend même que plusieurs Familles que la décadence du Commerce des *Pais-Bas* avoit obligé de s'aller établir ailleurs, reviendront dans leur Patrie.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes & autres personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N** *Aissances.* Le 7. Mars la Princesse de Piémont accoucha heureusement à *Turin* d'un Prince, qui a été nommé *Victor Amedée Theodore*, & portera le titre de Duc d'*Aost*.

Le 31. à une heure après minuit la Princesse Epouse du Prince Royal de *Danemarck*, accoucha d'un Prince à *Copenhague*, qui a été nommé *Frederich*.

II. *Mariages.* Le Prince Hereditaire de *Furtemberg* épouse à *Prague* la Fille unique du Comte *Ernest de Waldenstein*.

Le Duc de *Hamilton & Brandon* a épousé en *Ecosse* la fille du feu Comte de *Dundonal*.

III. *Morts.* Le 4. Mars la Princesse veuve *Altierrri Colonna de Carbognano* mourut à *Rome* âgée de 65. ans. Elle étoit Nièce du Pape *Clement X.*

Mr. Pierre-François Grimaldi est mort à *Genes*.

Le 12. N. née Princesse de *Sultzbach*, Epouse du Prince Hereditaire de *Piémont*, mourut à *Turin*, 5. jours après avoir heureusement accouché d'un Prince. C'étoit son premier Enfant, & la premiere année de son Mariage. C'est aussi la même dont nous avons annoncé ci-dessus l'accouchement.

Le 7. le Duc de *Wirtemberg Montbelliard* mourut subitement d'apoplexie dans son Château de *Montbelliard*, où il faisoit sa residence.

Le 10. Avril le General Comte de *Tilly*, General de la Cavalerie au service des Etats Generaux, Gouverneur de *Maestrich*, &c. mourut dans cette Ville après trois jours de maladie.